

Les Moutiers EN RETZ

La mer à la campagne



**HIVER
2018**



www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

LA Fab'RIC

Restaurant - Bar - Lounge

02 40 64 26 53
restaurantlafabric@gmail.com



Route Verte / Domaine du Collet / 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Le Moulin des Tréans
Chambres d'hôtes
La campagne en bord de mer

Renseignements :
02 51 18 74 52 
lemoulindestreans@outlook.fr

Chemin des Tréans - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Pépinière Paysagiste
AtlANTIC JArDin

Pépinière - Laurent Trouillard | Paysagiste - Fabrice Dousset
port. 06 61 03 31 02 | port. 06 99 54 19 70
arbres, arbustes, création, entretien,
palmiers, fruitiers, dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 93 96 - www.atlanticjardin-pepinieres.fr

latitude

COIFFURE

www.coiffure-latitude.com

Les Moutiers - Place de l'église Madame - 02 40 64 66 96

La Bernerie — Pornic — Le Clion
02 40 82 71 03 02 40 82 01 21 02 40 64 61 31



IMMOLLIVIER

Agence immobilière
20 bis rue du Prieuré
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Sandra OLLIVIER | Karine LAROCHE
06 60 22 68 77 | 06 50 71 16 60
sandra.ollivier444@hotmail.fr | karine.laroche@outlook.fr

www.immollivier.com

Boucherie - Charcuterie - Traiteur



FURET Père & Fils

Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,
Boudins, Andouillettes,
Rillettes, Rillons...

5 place de l'Eglise Madame
44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**

POISSONNERIE

Des Moutiers



Spécialiste des produits côtiers

Présent sur les marchés
toute l'année de :
Le Bernerie, Pornic, La Birochère

8 place de l'Église
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. 02 40 64 69 46

Ouvert toute l'année



Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Au lendemain d'un **repas des Aînés** particulièrement animé et joyeux, c'est leur sourire et la fierté des enfants venus leur offrir chocolats et spectacle de danse qui illuminent, de ce lien intergénérationnel si important, une fin d'automne heureusement pluvieuse après une saison estivale très ensoleillée mais très sèche.

Un très bel été

Riche de l'activité d'associations nombreuses et dynamiques, d'animations organisées par la commune, les commerçants et les habitants, l'été a aussi permis aux estivants de découvrir les nouveaux aménagements conçus depuis l'Hermitage jusqu'au Port du Collet dans le cadre du Programme d'Actions de Protection des Inondations.

La prévention des inondations

Si la sécheresse a dominé l'été, deux épisodes pluvieux d'une particulière intensité ont touché notre commune. La gestion des eaux pluviales est un sujet d'importance croissante en raison de l'imperméabilisation des surfaces liée à l'urbanisation et du changement climatique, dans un contexte réglementaire qui entend tenir compte de la préservation des eaux souterraines et de surface. L'une des composantes importantes est le maintien de zones végétalisées absorbantes. Nous y veillerons dans l'élaboration de notre prochain Plan Local d'Urbanisme. Les bassins de rétention nécessitent aussi une vigilance particulière et nous nous efforçons d'améliorer leur entretien. Mais il demeure que selon les secteurs, la prévention des inondations par les eaux pluviales peut être d'une particulière complexité. L'exemple du Pontereau exposé dans ce bulletin en atteste. Le transfert de compétences de la gestion des eaux pluviales à la communauté d'agglomération est de nature à renforcer les compétences techniques mobilisables pour apporter les meilleures solutions. Elles furent d'une particulière efficacité pour les travaux du front de mer.



Revue municipale N° 139
 ISSN 1269-5882 - Dépôt légal : Décembre 2018
 Tirage : 1500 exemplaires
 Directrice de la publication : Pascale Briand
 Rédaction : commission Information
 Réalisation : Editions Offset 5
 Crédit photos : mairie des Moutiers en Retz,
 Association D'clac en Retz,
 www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

SOMMAIRE

■ Rétrospective.....	p.4
■ L'actualité des élus et des services.....	p.7
■ Histoire-Patrimoine.....	p.20
■ La parole aux plus jeunes.....	p.23
■ Le coin bibliothèque.....	p.24
■ Dossier.....	p.28
■ La vie économique.....	p. 28
■ Du côté des associations.....	p.30
■ Agenda.....	p.36



Bénéficiant de la solidarité de l'ensemble du territoire de notre Communauté d'Agglomération, les dispositifs de protection ont été conçus en respectant l'environnement naturel et bâti de notre commune. Ils ont intégré la nécessité de maintenir une accessibilité aisée pour les habitants et les estivants en dehors des périodes à risque. La mise en place de batardeaux disposés dès le mois d'octobre permet cette modularité, une sécurisation complémentaire étant apportée par des batardeaux supplémentaires placés lors du déclenchement des alertes. La gestion du processus relève de la Communauté d'Agglomération, une convention établie avec la commune permettant une mobilisation rapide des agents du service technique des Moutiers en Retz. En cette saison où peuvent survenir des surverses marines je voudrais rappeler que la sécurité est aussi améliorée par le comportement adapté de chacun en réponse aux alertes.

Une information renforcée : un nouveau site internet communal

Afin d'améliorer la communication au moment des alertes, une base de données regroupant les contacts des personnes qui souhaitent recevoir directement les messages par SMS et/ou mail est constituée. Elle a été récemment testée avec succès

pour l'invitation à la réunion consacrée aux diagnostics et relevés topographiques, organisée avec les services de l'Etat et de la communauté d'Agglomération Pornic Pays de Retz. Mais sa vocation est évidemment de vous prévenir des alertes et des mesures associées. Plus généralement, l'accès à l'ensemble des informations bénéficie de la mise en service, depuis quelques semaines, du nouveau site internet de la mairie. Je remercie l'association D'Clic en Retz qui met à disposition de la commune des photos qui permettront au site de suivre en visuel des activités comme c'est le cas aussi pour notre bulletin.



Une nouvelle Maison pour les associations et un espace bibliothèque élargi

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne maison de Madame Loquet, sont en cours d'achèvement. En ce début d'année 2019, un nouveau cadre sera offert aux associations qui avaient l'habitude de se réunir dans la salle des Magiciens. Dotée d'un accès PMR, d'un coin

cuisine, de rangements et d'un écran, la Maison des Associations permettra aussi à celles des associations qui le souhaitent, l'organisation d'expositions de leurs travaux avec la meilleure des visibilitées. Le jardin ouvert à l'activité de jardinage des enfants pourra constituer un espace d'échanges entre les générations.

En raison de la densité des événements organisés par l'équipe de la bibliothèque au premier trimestre, les travaux permettant l'agrandissement se dérouleront en mars conformément à la demande des bénévoles dont je salue l'enthousiasme, les compétences et l'engagement.

Des travaux de voiries répondant aux exigences de sécurisation

Après la Route du Collet, le plan d'investissement sur la voirie répondra à la même logique de priorisation : améliorer la sécurité et la qualité des revêtements les plus détériorés dans les secteurs les plus fréquentés. Un plan de marquage au sol des limitations de vitesse viendra compléter les panneaux existants et des systèmes adaptés de ralentissements seront positionnés sur les principaux axes où sont très fréquemment observées des vitesses excessives mettant en péril la sécurité des personnes.



Une rentrée scolaire sous le signe de la poursuite des rythmes antérieurs mais préparant leur évolution vers la semaine de 4 jours.

C'est ce qui ressort des dernières consultations et il est donc probable que les décisions iront en ce sens, en cohérence avec l'organisation dans une majorité de communes. Il est trop tôt pour préciser comment sera organisé l'accueil périscolaire et les animations qui pourront être offertes aux enfants, mais tout sera fait pour leur proposer des activités diversifiées susceptibles de faire naître intérêt, vocation, passion, éveiller leur curiosité pour un métier, contribuer à leur épanouissement.

L'ostréiculture à la fête

L'activité ostréicole de notre commune est marquée par l'engagement des professionnels qui innovent et investissent. Saluée par « Le Printemps de l'Innovation », la mise en place d'un distributeur au Port du Collet, permet d'acheter des huitres à toute heure (photo du distributeur). De leur côté, les professionnels de la zone ostréicole ont su se coordonner pour améliorer l'état des bassins et de la voirie, épaulés par la commune pour le montage des dossiers de demande de subventions. Que la fin d'année soit à la hauteur de leurs espérances.

Une année de commémorations particulièrement émouvantes

Partout en France le 11 Novembre fut l'occasion d'exprimer le devoir de mémoire avec une intensité particulière. Dans notre commune, depuis 2014 le Président de l'UNC notre ami et conseiller municipal Jean Yves Jaunet avait orchestré et préparé la séquence des événements. S'appuyant sur ses travaux et la précieuse documentation qu'il avait assemblé, le travail a été poursuivi par son successeur, les membres de l'UNC dont son épouse, des bénévoles de la bibliothèque et bien d'autres. L'exposition prévue fut un succès et j'espère qu'une publication pourra en découler. Le Conseil Municipal des enfants, présent lors des commémorations a pu ressentir, en donnant lecture d'une missive d'un poilu à sa famille, la douloureuse réalité à laquelle confronte la guerre. La reconnaissance exprimée par la nombreuse assistance venue honorer les Morts pour la France a associé les deux combattants décorés ce jour-là pour leur engagement. Le drapeau 1914-1918 qui m'a été remis par le Président de l'UNC Gilles Guihard, sera exposé à la Mairie comme je m'y suis engagée.

Préserver, connaître, partager : le monde connecté est le nôtre

Riche de son histoire notre commune doit continuer de préserver son

patrimoine pour les générations futures. Ce sera, en 2019, l'objectif des premières étapes de restauration de la chapelle de Prigny, dès finalisation du diagnostic engagé. C'est aussi une priorité de faire mieux connaître ce patrimoine.

Au-delà des outils classiques, l'intégration des innovations numériques porte le développement touristique, comme le souligne un récent rapport du Comité Economique Social et Environnemental publié en 2017. Mais c'est aussi le cas dans d'autres domaines - économie, travail, santé, environnement, éducation, domotique - et plus généralement pour tout ce que les objets connectés rendent possibles.

L'amélioration de la couverture numérique, à l'oeuvre sur nos territoires, est un enjeu pour faciliter le quotidien de chacun et l'ancrage des jeunes générations.

Bonne année 2019

A vous toutes et à vous tous, je souhaite fin d'année heureuse. Qu'elle nous permette d'imaginer l'avenir et comment contribuer à le construire.

Un avenir « qu'il ne s'agit pas de prévoir mais de rendre possible » comme l'écrivait Saint-Exupéry.

Pascale Briand, Maire

Rétrospective



Samedi soir été



Concours de sable



Forum des associations



Nouveau toboggan Pré Vincent



Cérémonie





La Cave Saint Bernard **Ambiance Bistrot, Cave!**
BAR À VINS
 Grands vins de France, régionaux...
 Grands whiskies - bières belges

Prenez le temps d'un BON moment

OUVERT 7j/7
 En JUILLET et AOÛT

Lauréat
 CCI Saint-Nazaire
mon commerce
 a des idées

Ouverture du mardi au samedi
 10h-15h & 17h-22h
 Dimanche jusqu'à 15h.

09 86 29 35 85 / 06 15 96 37 78
 5^{Ter} place de l'Eglise Madame - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Proxi SUPER
OUVERT 7j/7
 Distributeur PAIN 24h/24

02 51 74 61 88
 Les Moutiers en Retz

du lundi au vendredi: 9h-12h30 et 16h-19h30
 Samedi: 9h-13h et 16h-19h30 - Dimanche: 9h-13h
 Juillet et Août: 8h30 à 20h SANS INTERRUPTION

BAR * TERRASSE * OUVERT À L'ANNÉE
RESTAURANT TRADITIONNEL

SPECIALITÉS
 GRENOUILLES ET ANGUILLES
 FRITES MAISON
 FRUITS DE MER

JOURNÉE À THÈME LE VENDREDI

Le Port du Collet
 44760 Les Moutiers-en-Retz
 ☎ 02 40 21 10 27
 WWW.LECLUSIER.COM

la Maison DE L'ECLUSIER

Centre Hippique de la Mer

Brigitte GUILLOU

38 route du Collet - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12

Equitation • Chevaux et poneys • Stages • Cours • Promenades et randonnées

centrehippiquedelamer@orange.fr
 www.centrehippiquedelamer.ffe.com

MAISON DE LA PRESSE Fred & Céline

Lournaux

9 place de l'Eglise
 Les Moutiers en Retz
 ☎ **02 40 82 72 08**

Les Délices de l'Air Marin

Glaces, Sorbets, desserts glacés, yaourts, lait cru, fabriqués à la ferme

Vente directe ! Magasin à la ferme

Gwendoline ROCHER - **06 32 50 54 80**
GAEC L'AIR MARIN - 2 bis, La Fradouillère
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
 delicesairmarin@orange.fr - www.delicesairmarin.com

Ets Yvan Avril
 Ostréiculteur - Expéditeur

Le Port du Collet
 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 44 21
 Email : avril.huitres@orange.fr

Vente Huîtres 24h/24

Vente d'huîtres et de moules

Septembre à Juin
 Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
 Samedi et dimanche 9h30 à 12h

en magasin → Juillet et Août
 Lundi au dimanche de 10h à 12h et de 16h à 19h

ARTISAN BOULANGER • PÂTISSIER

Nathalie et James Mellerin

02 40 82 75 47

11, rue de l'Abbé Baconnais - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Une exposition d'une exceptionnelle intensité

Du dimanche 11 novembre au samedi 17 novembre, à la salle culturelle des Moutiers en Retz, l'UNC et la bibliothèque ont proposé une exposition pour commémorer le centenaire de la Grande Guerre.

L'important travail sur les poilus des Moutiers réalisé par Jean-Yves Jaunet a tenu une grande place et a vivement intéressé les habitants de notre commune.

Liliane Bounous et Lucette Ferré ont fait de nombreuses recherches sur leurs grands-pères qui avaient combattu pendant cette guerre mondiale.

Ursula Berner qui avait fait une conférence sur le livre d'Erich Remarque a présenté de nombreux panneaux sur la guerre vue du côté allemand.

Le travail philatélique de M. Liron est venu compléter les panneaux sur les Postes de 1941 à 1918, ainsi que les correspondances, souvent poignantes, entre les papas et leurs enfants.

La bibliothèque remercie toutes les personnes qui ont prêté des objets ayant rendu cette exposition encore plus attrayante.

Le nouveau site internet de la commune

The screenshot shows the homepage of the municipal website. At the top, there is a navigation bar with links for 'TRAJOURS', 'ACCESSIBILITÉ', and 'RECHERCHER'. Below this is a secondary menu with categories: 'DÉCOUVRIR - SÉJOURNER', 'MA COMMUNE', 'CADRE DE VIE', 'SANTÉ - SOLIDARITÉ', 'ENFANCE - JEUNESSE', 'SPORTS - LOISIRS', and 'CULTURE - PATRIMOINE'. The main banner features a photo of a pétanque tournament with the text 'Les Moutiers EN RETZ' and 'La mer à la campagne'. Below the banner is a 'Concours de pétanque' button. The 'ACTUALITÉS' section includes a 'TOUT VOIR' link and a red banner that reads 'Bienvenue sur notre nouveau site Internet ! Nous sommes heureux de vous compter parmi les premiers visiteurs de notre nouveau site qui a été conçu pour vous apporter le...'. The 'AGENDA' section shows two events for 'Le 07/12': 'Défi Evasion au profit du Téléthon' and 'Vient retrouver le trésor du téléthon...'. At the bottom, there is a 'PROPOSEZ-NOUS VOTRE ÉVÈNEMENT' button.



Restauration de la zone aquacole de Lyarne

En 1978 le conseil municipal, sous l'égide de Monsieur PERRODEAU alors maire de la commune, décide la création d'une zone aquacole sur des anciennes salines abandonnées (voir le



dossier « L'huître aux Moutiers » dans le bulletin de juillet 2016).

Après l'achat des terrains pour une surface de 17 ha environ, l'autorisation d'exploiter est donnée par la préfecture en 1984. Le lotissement ainsi créé comportait une partie composée de bâtiments pour le travail des coquillages et une grande partie de marais et étiers d'eau salée.

Au fil du temps les étiers et réserves d'eau s'ensavent. Il devient nécessaire de procéder à une profonde restauration.

En 2014 la nouvelle équipe municipale décide, bien sûr en accord avec l'association syndicale de Lyarne, de projeter de grands travaux pour une remise aux normes, apporter aux exploitants un plus grand confort et un accueil plus avenant à leur clientèle de plus en plus nombreuse.

Après 4 années de recherche de solutions et de subventions, avec l'aide de la Chambre Régionale de la Conchyliculture, des Fonds Européens, de la Région, du Département, de la Commune et de l'Association de Lyarne, les travaux ont pu commencer dès le mois de juin 2018 profitant d'un été exceptionnel : curage des étiers, nettoyage de la grande réserve d'eau salée qui a retrouvé aujourd'hui sa capacité de stockage de 18000 m³. La réfection des réseaux d'eaux pluviales, d'électricité, et la route desservant les cabanes est en cours.

Le chantier terminé permettra aux exploitants de bénéficier de meilleures conditions de travail.

Le réaménagement de la route du Collet initialement prévu en 2017 est aujourd'hui terminé

L'accent de cet aménagement a porté en premier lieu sur la sécurisation des piétons et cyclistes de plus en plus nombreux en particulier en saison estivale. Le passage en chicane sur le pont du Coëff Barreau est destiné à limiter la vitesse.

De part et d'autre de la voie de circulation, une piste cyclable et un cheminement piéton ainsi que des places de stationnement matérialisées définissent l'espace dédié pour chacun des usagers.

Les remarques des riverains en réunion publique préalable à ce réaménagement et le soutien du Conseil Départemental nous ont permis de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Le coût plus élevé que prévu de ces travaux n'a pas permis les opérations initialement prévues sur les autres routes de la commune. L'effort financier pour rattraper ce retard sera fait en 2019 dans la mesure où les dotations de l'Etat nous en laissent la possibilité.





Bilan de la saison estivale

Les animations de la commune, sont proposées par la commission animation composée de 7 membres. L'objectif est de sélectionner des animations variées, pour un public de tous les âges.

Programmation estivale : 7 concerts et 2 animations pour les enfants

Fréquentation globale en légère baisse pour les soirées (200 à 400 personnes) en lien avec une fréquentation touristique plus faible en juillet. En revanche le feu d'artifice a attiré beaucoup de spectateurs.

Les concerts semblent être programmés un peu trop tôt par rapport à l'heure du dîner. L'objectif étant de ne pas terminer trop tardivement en raison des nuisances sonores induites, il est probable que les horaires ne soient pas modifiés.

Dans l'ensemble appréciée du public, la programmation était variée.

Le public a apprécié le feu d'artifice du 13 juillet et les musiques variées proposées par l'orchestre à l'occasion de la fête nationale. Le 21 juillet, les spectateurs auraient voulu poursuivre plus longtemps leurs danses sur les propositions de CatsFood. Leonie qui s'est produit le 28 juillet, commence à avoir beaucoup de succès auprès des jeunes, en revanche, les musiciens de Camaleao étaient en nombre trop restreint pour dynamiser pleinement la soirée du 4 août. Comme chaque année de nombreux danseurs déjà initiés à la musique bretonne ont apprécié la soirée proposée sur ce thème par Hêrezh le 11 août et la semaine suivante, Treizeurs du Mat a offert un dynamisme à toute épreuve. Enfin le 25 août Mariluce a proposé

des textes sympathiques, piquants parfois, portés par de très belles voix.

Le 18 juillet, Nestor le Clown fut apprécié des enfants. L'animation autour des jeux en bois, présentés dans le jardin de la mairie le 15 août, fut quant à elle une totale réussite justifiant une programmation plus fréquente. Proposition sympathique avec une fréquentation très correcte des familles.

L'an prochain, le jardin de la mairie, particulièrement agréable pour certains types d'événements, devrait être plus fréquemment utilisé. Par ailleurs, nous espérons pouvoir concrétiser l'acquisition d'une scène mobile ce qui permettra d'adapter son positionnement aux différents types d'événements envisagés.

Animation sportive municipale

Le bilan de l'été 2018 est très satisfaisant avec une forte participation aux activités badminton, ping-pong, football. En revanche, la randonnée vélo et le volley ont été moins fréquentés. Deux tiers des vacanciers et 1/3 des monastériens ont fréquenté ces activités.

La commune avait choisi cette année de renforcer les animations sportives

estivales en collaboration avec le club nautique. L'activité paddle proposée a connu un fort succès (18 enfants le 21 juillet, 26 le 4 août). L'opération est à renouveler la saison prochaine.

Également, très bonne fréquentation des adultes à la gym sur la plage, les mardis et vendredis durant toute la saison.





Forum des associations

Comme tous les ans en début d'année scolaire, a eu lieu le Forum des associations. Vingt-deux associations étaient représentées sur les 31 que compte notre commune.

Les visiteurs, au nombre de 170, ont pu discuter avec les présidents et membres des associations, se renseigner et s'inscrire pour certains, voir dans les stands ce qui est au programme pour l'année 2019 : sports, loisirs, culture et environnement, cadre de vie.

Les présidents étaient invités à présenter en quelques mots leurs activités lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants qui avait lieu dans l'après-midi.

Nouveaux arrivants



L'accueil des nouveaux arrivants, a lieu depuis plusieurs années à la salle Jean Varnier, en même temps que le Forum des associations.

Ces nouveaux monastériens, peuvent se rendre compte de la vie associative de la commune, et, s'ils le souhaitent, s'inscrire auprès des associations de leur choix.

Cette année nous avons recensé 39 nouvelles familles, 70 personnes environ, qui ont choisi de venir s'installer dans la commune. Après la présentation des élus et la remise des cadeaux de bienvenue, Madame le Maire a invité les présidents ou membres à décrire leurs activités dans la commune.

Le verre de l'amitié a été offert par la municipalité.

Maison des associations

La maison de Madame Loquet attenante à l'Agence Postale acquise par la commune est en cours de transformation pour être destinée aux associations de la commune.

Une salle de 65 m² complétée d'un espace cuisine et sanitaire en accès PMR remplacera la salle des magiciens destinée à offrir plus d'espace à la bibliothèque et ainsi assurer des expositions et conférences dans de meilleures conditions.

Ce nouvel espace communal sera également le second bureau de vote de la commune à partir des élections européennes de 2019 en remplacement de la salle des Magiciens.

L'objectif de mise à disposition pour les associations est prévu fin 2018.





Arborer votre jardin

A défaut d'usage ou de coutume, ce sont les règles du Code civil qui s'imposent. Les arbres et arbustes doivent pousser à une distance minimale de 2 m par rapport à la limite séparative s'ils ont une hauteur supérieure à 2 m, et à une distance de 50 cm si leur hauteur est inférieure à 2 m (la distance se calcule du centre de l'arbre jusqu'à la limite séparative (article 671 du Code civil). Mais attention : le maire peut édicter une réglementation plus restrictive et fixer par arrêté les distances minimales à respecter entre les plantations et les limites séparatives des propriétés.

D'où l'utilité de vous adresser à la mairie ou à la chambre d'agriculture, où les usages et coutumes des lieux sont codifiés.

Bon à savoir : si vous plantez sans respecter les distances minimales prévues par les règles locales ou, à défaut, par le Code civil, vous pouvez être contraint sur demande de votre voisin par le juge du tribunal d'instance, soit d'arracher vos plantations, soit de les étêter.

Si vous souhaitez arracher un arbre de votre propriété, en principe il n'y a pas

de condition, sauf si il s'agit d'un vieil arbre qui pourrait être classé comme "arbre remarquable", aussi avant toute intervention prenez contact avec votre mairie.

Sachez également qu'il est de votre responsabilité d'élaguer ou faire élaguer par des entreprises habilitées vos arbres qui touchent les lignes électriques et téléphoniques ainsi que les branches en débordement sur les voiries.

Un seul CLIC pour Pornic AGGLO

La Communauté d'agglomération a été créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 9 novembre 2016.

Depuis cette date, les communes de Rouans, Cheix-en-Retz, Vue, Port-Saint-Père, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Chaumes en Retz (secteur Chéméré) et Sainte-Pazanne sont rattachées à la nouvelle Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

Au 1^{er} janvier 2019, l'association CLIC PASS'AGES, située sur Machecoul-Saint-Même, intervenant sur le territoire de l'ex CC CŒUR PAYS DE RETZ, va recentrer ses missions sur le territoire de la CC SUD RETZ ATLANTIQUE, en cohérence avec le découpage des nouvelles intercommunalités créées au 1^{er} janvier 2017.

Aussi, le service CLIC PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, dont l'intervention se limite à ce jour au territoire de l'ex-CC PORNIC, va voir son champ d'actions se développer sur les 14 communes de la nouvelle Agglomération.

Une nouvelle antenne du CLIC Pornic Agglo Pays de Retz ouvrira ses portes au 1^{er} janvier 2019 et sera située dans les locaux de l'ex communauté de communes Cœur Pays de Retz, 60-64 impasse du Vigneau 44680 à Sainte Pazanne.

Pour joindre le CLIC (Centre d'Information et de Coordination), toujours un seul numéro le 0 800 30 77 12 (N° vert) ou bien par mail clic@pornicagglo.fr.

Restauration scolaire

Les enfants ont repris avec plaisir le chemin du restaurant scolaire. En cette rentrée, entre 80 et 90 élèves y déjeunent chaque midi.

Notre prestataire "Océane de Restauration" propose des menus équilibrés et variés tout au long de l'année. Les produits sont de qualité et régionaux (filière bleu blanc cœur - label rouge - 5 aliments émis de l'agriculture biologique par semaine).

Cette année encore, des menus à thèmes sont proposés : autour du pain, légumineuses, féculents et les produits laitiers. Les menus sont accessibles sur le nouveau site de la commune.



Délibérations du conseil municipal (extraits)

DU LUNDI 2 JUILLET 2018

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renoncations au Droit de Préemption Urbain exercées en Avril, Mai et Juin 2018.

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.2 - RÉALISATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDÉE - BUDGET PRINCIPAL

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1 million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au (a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Madame le Maire indique à l'Assemblée qu'un emprunt a été contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, à hauteur de 180 000, afin de financer les travaux de réhabilitation de la Zone Aquacole de Lyarne (décision n° D/03-05-18 du 30 Mai 2018).

Le Conseil Municipal en prend acte.

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 - RÉHABILITATION DE LA ZONE AQUACOLE - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DES MOUTIERS EN RETZ ET L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LYARNE

Le lotissement de Lyarne, à vocation aquacole (huîtres, coquillages), comporte 16 lots.

Il se situe dans le marais breton, alimenté par une prise d'eau en mer qui présente les caractéristiques suivantes :

- un étier d'aménagé d'eau de mer, appelé « petite réserve » pour une première décantation.
- une retenue d'eau appelée « grande réserve » permet le stockage de l'eau pour l'alimentation des bassins.
- sur chaque lot exploité : un bâtiment technique et un ou plusieurs bassins d'affinage.

L'Association Syndicale Libre de Lyarne est aujourd'hui composée de HUIT exploitants et CINQ propriétaires non-exploitants.

La zone aquacole de Lyarne nécessite d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes.

Pour financer l'opération des demandes de subventions, au titre du FEAMP, ont été sollicitées et un emprunt a été contracté.

La commune des Moutiers en Retz, membre de l'Association Syndicale Libre de Lyarne, est porteur du projet.

Afin de définir les conditions de remboursement de l'emprunt par l'Association, il est proposé de conclure une convention entre les deux protagonistes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la commune et l'association syndicale libre de Lyarne fixant les modalités de remboursement de l'emprunt contracté pour financer les travaux de réhabilitation de la zone aquacole aux conditions principales suivantes :**
 - durée : 20 ans (calqué sur la durée de l'emprunt).
 - montant à rembourser : 140 000 €.
 - remboursement : à chaque échéance annuelle, la Commune des Moutiers en Retz émettra un titre de recouvrement envers l'Association Syndicale Libre de Lyarne, reprenant le montant en capital et intérêt.
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

2.2 - VÉRIFICATION DES APPAREILS PUBLICS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SITUÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC - CONVENTION À CONCLURE AVEC VÉOLIA (COMPAGNIE DE L'EAU ET DE L'OZONE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONSIDÉRANT que la commune doit assurer à travers la fourniture d'eau destinée à la lutte contre l'incendie l'entretien et le contrôle des hydrants ;

- **CONFIE à VÉOLIA Eau - Compagnie des Eaux et de l'Ozone la mission de contrôles de débits et de réparations des appareils de lutte contre l'incendie raccordés aux réseaux d'eau potable, situé sur le domaine public de la commune, aux conditions principales suivantes :**

- **objet** : assistance technique
- **date d'effet** : à partir de la date de signature
- **durée de la convention** : 1 an
- **vérification annuelle et entretien par hydrant** : 43,00 €HT
- **fréquence du contrôle** : annuelle
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondant à intervenir.**

2.3 - RESTAURANT SCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

L'article R. 531-52 du Code de l'Éducation précise que « les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ».

Les membres de l'Assemblée sont ainsi invités à fixer les tarifs des repas servis au restaurant municipal, à compter du 1^{er} Septembre 2018.

Madame le Maire présente les simulations de revalorisation et propose de revaloriser les tarifs à hauteur de 2 % environ (correspondant à l'augmentation du prestataire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RAPPELLE que le tarif d'un repas comprend non seulement le prix du repas mais aussi l'animation et la prise en charge de l'enfant pendant ce temps.**
- **DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} Septembre 2018, les tarifs du restaurant scolaire, découlant des quotients familiaux, selon la grille suivante :**

Type de repas	Tarifs en fonction du quotient familial applicables à compter du 1 ^{er} septembre 2018						
	<ou = 400	de 401 à 600	de 601 à 800	de 801 à 1 100	de 1 101 à 1 500	de 1 501 à 2 000	> ou = à 2 000
Tarif A - Repas enfant	3,15€	3,20€	3,30€	3,35€	3,45€	3,50€	3,55€
Tarif C - Repas adulte personnel + enseignant	7,15€						
Tarif D - Repas adulte personnes âgées	9,80€						
Tarif E - Repas Plateau repas allergies	13,00€						
Tarif F - Panier repas	1,42€						

2.4 - CENTRE MUNICIPAL D'ACCUEIL « LES FARFADETS »

2.4.1 - Fixation des tarifs de l'Accueil Périscolaire à compter du 1^{er} Septembre 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'Accueil Périscolaire à compter du 1^{er} Septembre 2018.

2.4.2 - Fixation des tarifs du Centre d'Accueil de Loisirs à compter du 1^{er} Septembre 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du Centre d'Accueil de Loisirs à compter du 1^{er} Septembre 2018, sauf la répercussion de l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire.

2.5 - RYTHMES SCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS TAP À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé conformément aux termes du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires d'instaurer une semaine scolaire de 4 jours et demi et de mettre en place des temps d'activités périscolaires à compter de la rentrée de Septembre 2014.

Par délibération du 15 Décembre 2014, le PEDT a été approuvé ; il a été renouvelé en 2017.

Depuis lors, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques a ouvert la possibilité de revenir à une semaine scolaire de 4 jours.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

La Commune des Moutiers en Retz a ainsi engagé une réflexion partenariale au cours du premier trimestre de la présente année scolaire, pour une modification éventuelle des horaires de l'école publique à la rentrée 2018-2019.

Un questionnaire a été distribué en Novembre 2017 à toutes les familles de l'école publique pour recueillir leur avis sur le retour ou non à la semaine de 4 jours.

Ce sondage a fait apparaître les résultats suivants :

- 84 familles interrogées ; 65 réponses donc un taux de retour de 77,38 %.
- 47,69 % des familles qui ont répondu (soit 31 familles) sont favorables au retour à la semaine scolaire de 4 jours.
- 46,16 % (30 familles) désirent rester à 4 jours et demi.
- et 6,15 % (4 familles) ne se prononcent pas

Au regard des réponses des parents et du souhait des enseignants, le comité de pilotage (constitué des enseignants, de représentants de parents d'élèves, d'élus municipaux) a procédé à un vote sur le maintien ou non à la semaine de 4 jours et demi.

Ce vote a abouti au maintien à la semaine de 4 jours et demi (7 pour - 5 contre).

Les ateliers TAP étaient jusqu'à présent gratuits pour les familles.

Toutefois, en raison de la suppression des contrats aidés et de la part décroissante du bénévolat, la commune se voit dans l'obligation d'instaurer pour la rentrée 2018/2019 une participation financière des familles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION) :

- **ARRÊTE, à compter du 1^{er} Septembre 2018, les tarifs au trimestre des TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES comme suit :**

Nombre de jours d'ateliers	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants
3 jours	47,00€	83,00€	120,00€	156,00€	192,00€	230,00€
2 jours	32,00€	56,00€	80,00€	104,00€	128,00€	154,00€
1 jour	16,00€	28,00€	40,00€	52,00€	64,00€	77,00€

2.6 - BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX » - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal est invité à prendre la décision modificative n° 1 ci-après afin d'enregistrer des augmentations de crédits :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la décision modificative n° 1 présentée afin d'enregistrer des augmentations de crédits.**

2.7 - AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU COLLET - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE DU SOUTIEN AUX TERRITOIRES 2017 - 2021

Madame le Maire explique que le Département de Loire-Atlantique a lancé un plan d'aide à destination des communes et intercommunalités afin de les accompagner dans le développement des territoires « Soutien au territoire 2017-2021 », avec 4 priorités d'actions : l'éducation, l'habitat, la mobilité et le numérique.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention pour le projet d'aménagement de la Route du Collet.

Elle présente le plan de financement prévisionnel :

- Montant HT des dépenses subventionnables (piste cyclable et cheminement piéton) 137 715,93 €
- Subvention Département (50 %) 68 857,96 €
- Reste à charge de la commune 68 857,97 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION) :

- **APPROUVE le projet d'aménagement de la Route du Collet, pour un montant de dépenses subventionnables (piste cyclable + écluse + cheminement piétonnier) estimé à la somme de 137 715,93 €HT.**
- **DÉCIDE de solliciter auprès du Département de Loire-Atlantique une subvention - au titre du soutien au territoire 2017/2021 - Volet mobilités - à hauteur de 50 %.**

2.8 - REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DES ARRHES - LOCATION SALLE D'EXPOSITION - DEMANDE DU PATCH' MONASTÉRIEN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT l'implication de l'association ;

CONSIDÉRANT les 20 ans de l'association ;

- **DÉCIDE, à titre exceptionnel, de procéder au remboursement de la location versée par l'association Le Patch' Monastérien, d'un montant de 75,00 €.**

2.9 - ASSOCIATION « LES MERCREDIS DE PRIGNY » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'octroyer - au titre de l'année 2018 - une subvention exceptionnelle d'un montant de 75 € à l'association « Les Mercredis de Prigny ».**

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 - IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ FREE MOBILE

Afin de répondre aux obligations de couverture de la population fixées par l'Autorité de régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), notamment de couverture de 90 % de la population en 3G en janvier 2018, la société Free Mobile souhaite déployer des antennes-relais.

Dans ce cadre, Free Mobile projette l'installation d'un pylône supportant 3 antennes et 2 paraboles sur un terrain communal situé Chemin des Breteschés.

Conformément aux dispositions Code des Postes et Communications Électroniques, le dossier d'information à destination du public a été mis à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Aucune annotation n'a été émise.

L'implantation de cette antenne relais nécessite la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE la délibération n° 69-11-17 du 9 Novembre 2017.**
- **APPROUVE le principe et les termes de la convention d'occupation du domaine public aux conditions principales suivantes :**
 - **Surface louée : 20 m²**
 - **Redevance (montant global et forfaitaire) : 2 200 €/an**
 - **Durée : 12 ans**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.**

3.2 - RÉSERVE FONCIÈRE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N° 85 APPARTENANT AUX CONSORTS BENVENUTI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION) :

VU l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'achat pour le programme de réserve foncière de la commune ;

- **DÉCIDE d'acquérir le terrain appartenant aux Consorts BENVENUTI cadastré Section AB n° 85 - Le Champ du Gas Pellerin - pour une superficie de 2 388 m², moyennant la somme de 0,10 Euro le mètre carré.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique, qui sera établi par Maître TOSTIVINT, Notaire à La Bernerie en Retz, pour le compte de la commune, ainsi que toutes autres pièces nécessaires.**

IV - PERSONNEL COMMUNAL

4.1 - MISE EN PLACE ET INDEMNISATION DES ASTREINTES

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du comité technique en date du 18 Juin 2018 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation, de décision et de sécurité**

Afin d'être en mesure d'intervenir en cas : d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc) / dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire (suite à un accident, en cas de manifestation locale, etc...)

Ces astreintes seront organisées : chaque week-end et jour férié et en cas d'alerte météorologique.

- **fixer la liste des emplois concernés comme suit :**

Emplois relevant de la filière technique : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal de 2ème classe, Adjoint Technique Principal de 1ère classe.

- **fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :**

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique.

En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés

- d'adopter le règlement interne des astreintes.

4.2 - COMPTE ÉPARGNE TEMPS

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 Juin 2018 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- de mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010.
- d'autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du CET.
- d'autoriser l'alimentation du CET par des jours de repos compensateurs dans la limite de 15 jours par an.
- d'adopter le règlement interne du Compte Epargne Temps.

Fait aux Moutiers en Retz, le 5 Juillet 2018
Le Maire, Pascale BRIAND

DU LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2018

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en Juillet, Août et Septembre 2018.

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.2 - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU COLLET

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil a donné délégation au Maire afin notamment de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

1.2.1 - Attribution du marché

L'Assemblée est avisée de la conclusion, avec la SAS BRÉHARD TP, d'un marché pour l'aménagement de la Route du Collet (169 272,63 €HT).

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.2.2 - Passation d'un avenant n° 1

L'Assemblée est informée de l'avenant n° 1 conclu avec la SAS BRÉHARD TP portant sur la création de pièges à eau devant les entrées des propriétés, sur le comblement d'espaces existants entre les bordures de voirie et les limites de propriétés et sur une finition en monocouche :

	Montant HT	Montant TTC
Montant initial traité	169 272,63 €	203 127,16 €
Avenant n°1	39 920,00 €	47 904,00 €
Nouveau montant du marché	209 192,63 €	251 031,16 €

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.2.3 - Passation d'un avenant n° 2

L'Assemblée est informée de l'avenant n° 2 conclu avec la SAS BRÉHARD TP (décision n° D/06-07-18 du 6 Juillet 2018) portant sur la prise en compte de la demande du Département de Loire-Atlantique pour la mise en œuvre de dispositifs de sécurité entre la voirie et l'espace piéton par la pose de bornes en bois et entre la voirie et la piste cyclable par des séparateurs :

	Montant HT	Montant TTC
Montant initial traité	169 272,63 €	203 127,16 €
Avenant n°1	39 920,00 €	47 904,00 €
Avenant n°2	13 499,50 €	16 199,40 €
Nouveau montant du marché	222 692,13 €	267 203,56 €

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.3 - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - RÉHABILITATION DE LA ZONE AQUACOLE DE LYARNE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'Assemblée est avisée de la conclusion, avec la SAS BRÉHARD TP, d'un marché pour l'aménagement de la Route du Collet (montant de 389 451,40 €HT).

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.4 - ACCEPTION LEGS DE MADAME AIMÉE PEDEAU SANS CONDITION NI CHARGES

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

L'Assemblée est avisée du legs de Madame Aimée PEDEAU via un contrat d'assurance vie contracté auprès d'AXA France Vie.

Dans un premier temps, le montant du legs annoncé s'élevait à 33 000 €. Or, il s'avère que cette somme est à partager entre tous les bénéficiaires du contrat d'assurance vie.

La somme définitive versée à la commune s'élève à 7 096 €.

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE la décision modificative n° 1 présentée afin d'enregistrer des virements de crédits et d'intégrer de nouveaux amortissements au titre de l'exercice 2018.**

2.2 - BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX » - RECTIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Une erreur matérielle est intervenue dans l'affectation des résultats 2017 du budget annexe « logements sociaux », indiquant un résultat excédentaire 2017 de fonctionnement de 33 910,37 €.

Or le résultat excédentaire s'est élevé à 28 910,37 € (l'équilibre du budget primitif 2018 tel qu'il a été voté le 26 Mars 2018 a été réalisé avec ce résultat).

Aussi, pour rectifier cette erreur et se conformer au budget primitif voté, il convient de corriger l'affectation du résultat excédentaire 2017 du budget annexe « logements sociaux ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe « logements sociaux » 2017, de 28 910,37 € comme suit :**
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).....1 119,00 €
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002).....27 791,37 €

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 - RÉSERVE FONCIÈRE

VU l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'achat pour le programme de réserve foncière de la commune ;

CONSIDÉRANT que les parcelles en question sont classées en Ns ;

3.3.1 - Acquisition des terrains cadastrés section AE n° 121, AE n° 13 et AE n° 15 appartenant à Madame Monique LONGÉPÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir les terrains appartenant à Madame Monique LONGÉPÉ née BICHON, domiciliée 40 Rue des Marais - Machecoul - 44270 MACHECOUL SAINT-MÈME, cadastrés :**
- **Section AE n° 121 - Pièce du Clos Briand - pour une superficie de 60 m²**
- **Section AE n° 13 - Pièce du Clos Briand - pour une superficie de 4 949 m²**
- **Section AE n° 15 - Pièce du Clos Briand - pour une superficie de 3 536 m²**

moyennant la somme de 0,15 Euro le mètre carré.

3.3.2 - Acquisition des terrains cadastrés section AE n° 122 et AE n° 14 appartenant à Madame Marie BICHON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir les terrains appartenant à Madame Marie BICHON, domiciliée 105 Boulevard Michelet - 44300 NANTES, cadastrés :**
- **Section AE n° 122 - Le Pré Neuf - pour une superficie de 230 m²**
- **Section AE n° 14 - Le Pré Neuf - pour une superficie de 8 752 m²**

moyennant la somme de 0,15 Euro le mètre carré.

3.3.3 - Acquisition des terrains cadastrés section AD n° 64 appartenant aux Consorts GOUY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir le terrain appartenant aux Consorts GOUY, cadastré Section AD n° 64 - Les Basses Prises - pour une superficie de 554 m² - moyennant la somme de 0,15 Euro le mètre carré.**

IV - TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES MODIFICATION DE LA CHARTE

Par délibération du 26 Juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé la charte des temps d'activités périscolaires déterminant les modalités de participation et les conditions générales de fonctionnement.

Pour la rentrée 2018/2019, au regard des réponses des parents et du souhait des enseignants, le comité de pilotage des TAP (constitué des enseignants, de représentants de parents d'élèves, d'élus municipaux) a procédé à un vote sur le maintien à la semaine de 4 jours et demi.

Une tarification au trimestre, en fonction du nombre d'enfants accueillis, a en parallèle été mise en place.

Dès lors, il convient de modifier la charte des temps d'activités périscolaires afin d'intégrer les nouvelles modalités financières inhérentes à ces évolutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte la charte des temps d'activités périscolaire.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer cette charte ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.**

V - INTERCOMMUNALITÉ

5.1 - SYDELA - CONVENTION POUR LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le SYDELA pour la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public de la commune.

Ce diagnostic des installations d'éclairage public comprend :

- un inventaire technique avec géo-référencement des équipements existants reporté sur un SIG accessible à la commune.
- un audit des installations d'éclairage public articulé autour des 3 axes suivants :
 - la sécurité du parc d'éclairage public existant
 - ses performances énergétiques
 - ses performances liées à la qualité de l'éclairage.
- une analyse financière liée à l'investissement & au fonctionnement du parc.
- une proposition de schéma directeur de rénovation

La prestation est réalisée pour un montant de 13,82 €HT par objet (point lumineux ou armoire de commande). Le SYDELA finance 40 % du montant HT, soit 5,53 €HT par objet ainsi que la totalité de la TVA. La participation de la commune s'établirait à hauteur de 60 % du montant HT de la prestation, soit 8,29 €HT par objet.

A titre, indicatif, l'enveloppe financière à la charge de la commune s'établirait à 6 010,25 €HT (8,29 €HT x 725 objets).

Le diagnostic serait réalisé par le bureau d'études Hom Ingénierie.

L'Assemblée est invitée à statuer sur la réalisation de ce diagnostic et, le cas échéant, à autoriser la signature de la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de réaliser un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune des Moutiers en Retz.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante avec le SYDELA ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.**

5.2 - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

5.2.1 - Rapport de la CLECT 2018

La CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées des communes vers l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'ajuster les attributions de compensation des communes afin de prendre en compte certaines évolutions applicables depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir :

- l'instauration de la taxe GEMAPI
- la mise en place d'un service de navette estivale sur Pornic

Le calcul détaillé des transferts de charges figure dans le rapport présenté.

Au regard de ces éléments, la CLECT du jeudi 13 septembre 2018 a arrêté, à l'unanimité, les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au titre de l'année 2018, tels que précisés dans le rapport ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts

- **VALIDE le rapport 2018 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».**

5.2.2 - Programme Local de l'Habitat 2019-2024 - Avis du Conseil

Par délibération du 29 Juin 2017, le Conseil Communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz a engagé la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la communauté d'agglomération et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de population, et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Il assure également la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le projet de PLH 2019-2024 comprend trois parties :

- Le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité.
- Le document d'orientations qui définit les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat en matière de :
 - Production de l'offre et stratégie foncière
 - Amélioration du parc privé
 - Logement des publics spécifiques
 - Gouvernance et mise en œuvre
- Le programme d'actions qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2019-2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal sera invité à émettre un avis sur le projet de programme local de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat 2019-2024 tel qu'il a été arrêté par le Conseil**

Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz.

5.2.3 - Constitution d'un groupement de commandes entre la commune, les communes membres de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz en vue de la passation d'un marché public relatif à la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union Européenne.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation du marché public relatif à la mise en œuvre du règlement est proposée.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes - dont Pornic Agglo Pays de Retz serait le coordonnateur - sont formalisées dans une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de la création d'un groupement de commande entre les communes membres de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz en vue de la passation d'un marché public relatif à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données.**
- **APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son Premier Adjoint à signer cette convention constitutive.**

5.3 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - ATLANTIC'EAU - RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D. 2224-3 ;

- **DONNE ACTE de la communication du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable intégrant également le rapport d'activités 2017.**

Fait aux Moutiers en Retz, Le 2 Octobre 2018
Le Maire, Pascale BRIAND



Etat civil 2018

NAISSANCES

PARISOT	Lou	25/06/2018
LEDEVIN	Isaure	30/06/2018
MORANTIN	Zoé	08/07/2018
SALLIER	Noah	25/08/2018
NORMAND	Elya	20/09/2018
LAMARE	Loëvan	29/09/2018
D'AGOSTINI	Ariana	02/10/2018

MARIAGE

TOLLET Guillaume & MONNIER Gérardine	09/06/2018
MARGAIN Alban & AUQUE Solène	30/06/2018

DÉCÈS

VARY Joël	14/07/2018
RIALLAND Marcelle	19/07/2018
CABARET Claude	08/09/2018
ROBIN née GOUY Marie-Odile	15/09/2018

On nous informe

Dispositifs d'aides aux paiements des factures d'eau

Le Centre d'information sur l'eau rappelle qu'il existe des dispositifs d'aides au paiement des factures d'eau.

3 supports d'information sont à disposition, gratuitement, pour guider les consommateurs qui rencontreraient des difficultés

- J'ai des difficultés à payer ma facture, comment faire ?
- Quelles aides existent ?
- À qui m'adresser ?
- Comment connaître mes droits ?
- Comment maîtriser mon budget et ma consommation d'eau ?

Comment faire si vous avez du mal à payer vos factures d'eau ?

Ce livret de 8 pages, finalisé en collaboration avec l'association « Les Papillons Blancs », s'adresse directement aux usagers rencontrant des difficultés de paiement de leur facture.



Les aides pour payer la fourniture d'eau

Cette brochure, de 12 pages, plus dense, s'adresse aux acteurs de l'eau, susceptibles de devoir mettre en œuvre les aides au paiement (professionnels, collectivités, CCAS...). Elle leur fournit les informations clefs sur le sujet des aides au paiement des factures.

Le film

En 3 minutes, cette animation explique quoi faire en cas de difficulté à payer sa facture d'eau en adoptant le point de vue d'un consommateur, lui-même, concerné.

Centre d'information sur l'eau CIEAU
01 42 56 20 00 - www.cieau.com



La Caf organise des réunions d'information « Parents après la séparation » à destination des parents séparés, en cours de séparation ou qui envisagent de se séparer.

Pour se renseigner sur :

- les étapes psychologiques que vivent les parents et enfants
- les aspects juridiques de la séparation
- les lieux et soutiens auprès de chez eux

Les prochaines réunions d'information sont sur le département :

- Le vendredi 7 décembre de 14h à 16h30 à l'Antenne Caf 10 place Sémard à St Nazaire
- Le vendredi 14 décembre de 14h à 16h30 au Carré des Services 15, rue d'Arras à St Herblain

Sur inscription au 02 53 55 17 02 ou polefamille.cafnantes@caf.cnafmail.fr
Plus d'informations : www.caf.fr

Les
Ciseaux à Bois **30 ANS**
D'EXPERIENCE
ÉBÉNISTE D'ART

www.lesciseauxabois.com

Tél. 06 98 87 67 21
lesciseauxabois@gmail.com

57 route de la Bernerie
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Frédéric RICHEUX

RESTAURATION DE MEUBLES - MARQUETERIE
VERNIS AU TAMPON - CRÉATION - POSE DE PARQUET



La Bonne Auberge
Valérie et Thibault Bailly

Gastronomie et Convivialité
Ouvert toute l'année

Salles pour séminaires - Repas de famille
Terrasse ombragée

5 Avenue de la Mer
44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 82 75 43

www.labonneauberge.eu



Mélinda Peinture

CHEQUE EMPLOI SERVICE
ACCEPTÉ


meligwen@msn.com
06 31 82 03 31
Les Moutiers en Retz, 44760

Peinture, papiers peints
Ravalements extérieurs
Pistolet airless
Travail soigné



Maçonnerie
GUILLOU Joseph
25, rue de la Source
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. : 02 40 82 79 14

Carrelage - Placoplatre - Couverture



RETZ ELEC'
PIERRE Simon

ELECTRICITE GENERALE
NEUF - RENOVATION - DEPANNAGE 7/7
CHAUFFAGE - VENTILATION

TEL : 06.18.90.31.39 / 02.51.74.50.87

4 IMPASSE MAGELLAN
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
retzelec@gmail.com



Allais Joseph SARL

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS,
TRAVAUX AGRICOLES

LA CORBEILLIERE • 44210 PORNIC
Tél. 02 40 82 00 87 • FAX 02 40 82 85 03



Moutiers Plomberie

06 76 55 77 53

moutiers-plomberie@orange.fr

Sylvain Le Men
6 rue de l'Ouche Jacqueline
44760 Les Moutiers en Retz

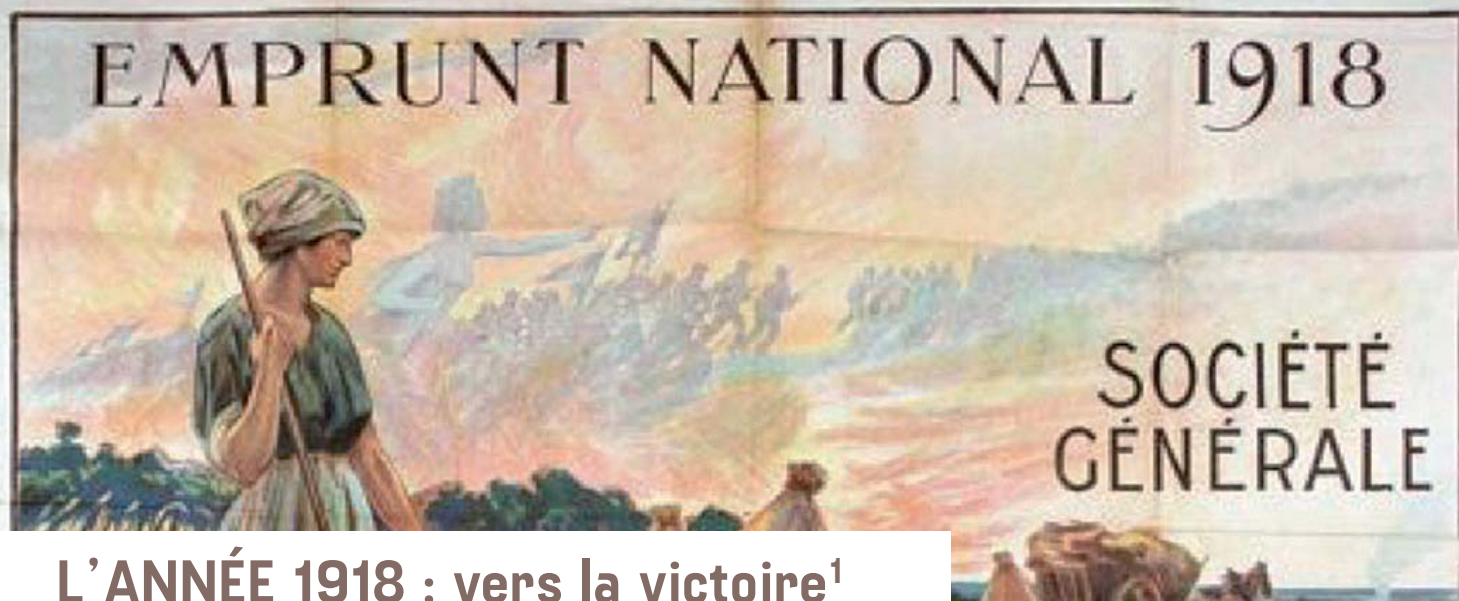


PINSON et FILS
47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

MAÇONNERIE
CARRELAGE - COUVERTURE

Port. 06 22 51 19 83





L'ANNÉE 1918 : vers la victoire¹

En ce début d'année 1918, nul n'ose encore évoquer la victoire. Le sentiment du combattant balance entre la volonté d'en finir au plus vite, mais nul n'y croit, et la peur de voir cette guerre s'éterniser. Combien d'années s'écouleront-elles encore dans la boue des tranchées, dans l'horreur des massacres ? La dernière année de la guerre, et ce n'est pas là un moindre paradoxe, sera celle où les deux adversaires aperçoivent consécutivement la victoire au bout de l'épreuve. Au printemps allemand succèdent l'été et l'automne des alliés et en cela, comme dans le retour à une guerre de mouvement et à son aboutissement, cette année ne ressemble pas aux précédentes.

Au premier janvier 1918, 150 000 sammies sont en France et le potentiel d'augmentation des troupes américaines est considérable (ils seront 2 millions sur le front occidental le 11 novembre 1918). L'Empire allemand, qui n'ignore pas cette donnée, fait le choix de rompre l'interminable guerre de position et de recourir à une guerre de mouvement, seule susceptible de conduire à une victoire rapide et à l'anéantissement des alliés. Après la défection russe et la signature du traité de Brest Litovsk, les Allemands sont en mesure de redéployer 50 divisions libérées du front de l'Est.

Combattre malgré la défaite

Le 21 mars, les troupes allemandes passent à l'attaque en Picardie où les britanniques supportent le premier choc et il s'en faut de peu que Ludendorff s'ouvre la route de Paris. Foch, nommé général en chef du front occidental, inaugure son commandement en enrayant l'offensive sur la Somme. Une seconde offensive allemande est menée dans les Flandres. À partir du 9 avril, Ludendorff tente de reprendre Ypres. C'est dans les combats autour de cette ville que les troupes allemandes ont utilisé, pour la première fois l'année précédente des obus à gaz toxique. Le 9 mai, dans le secteur où la première offensive a été stoppée, le 125^e régiment d'Infanterie reprend le château de Grivennes. C'est là, le 24 mai, entre Amiens et Compiègne, que **Julien RENAUD**, cultivateur au Bois des Tréans, fusiller mitrailleur dans ce régiment, est intoxiqué à l'ypérite (c'est le gaz moutarde dont le nom rappelle le lieu de sa première utilisation). Quelques jours plus tard, une troisième vague d'attaque est déclenchée un peu plus à l'Est.

Le 27 mai, la troisième offensive de Ludendorff prend pour cible le Chemin des Dames, une nouvelle bataille de l'Aisne s'ouvre. Le commandement allemand a choisi d'attaquer, entre Reims et Soissons, ce haut lieu des combats de l'année



L'offensive allemande du printemps 1918

précédente, bien qu'il soit considéré comme imprenable. Les moyens qu'il y met sont considérables : deux armées constituées de plus de 40 divisions sont présentes dans le secteur. « À une heure du matin, le bombardement commence, terrifiant. Un cyclone de fer et de feu s'abat sur nos lignes: obus explosifs, obus à gaz toxiques, obus à gaz lacrymogènes, obus de toute espèce et de tous calibres remplissent l'atmosphère d'un épais nuage de fumée [...] Le cataclysme dure jusqu'à 3h30.² » Avant le petit matin, les Allemands se sont emparés du plateau du Chemin des Dames. **Pierre LOQUET**, entrepreneur au Bourg des Moutiers, 20 ans, disparaît ce jour-là, fait prisonnier, il ne revient d'Allemagne qu'au début de 1919. Les régiments du XI^e corps d'armée où servent les poilus des Moutiers font partie de la 6^e armée qui subit l'offensive du 27 mai.

¹ Voir le bulletin municipal de l'hiver 2017 : 1917, La fatigue des peuples.

² *Emile Gabory, Les Enfants du pays nantais et le XI^e corps d'armée, Nantes 1923*

Le 9 juin, débute la quatrième offensive appelée la bataille du Matz, du nom d'une rivière entre Mondidier et Compiègne, point extrême de l'avancée allemande lors de la première offensive. Les allemands menacent Compiègne. Le 151^e régiment d'Infanterie est chargé de défendre Gournay-sur-Aronde et contribue à arrêter l'avance allemande. **Auguste GAUDICHE**, « mitrailleur modèle, d'une grande bravoure. » poilu des Moutiers aux états de service les plus brillants, est grièvement blessé au bras droit le 10 et doit être amputé. Il obtient sa 4^e citation à l'ordre de l'armée.

Le plus anciens ont pu connaître Auguste Gaudiche dans son emploi réservé de receveur ruraliste, il tenait boutique à l'angle de la rue de l'abbé Maillard et de la rue de l'Ouche Catin³. Le 20 juillet 1939, le capitaine de réserve Corvaisier de La Bernerie, lui remettait la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Il est mort aux Moutiers le 11 mai 1956.

Le 11 juin, le général Mangin déclenche une contre attaque pour barrer à l'ennemi la route de Paris, des chars d'assaut concourent à l'offensive. Ce jour-là, le 48^e régiment d'Infanterie où sert **François BONFILS**, cultivateur de Prigny, est engagé dans le secteur du canal de l'Ailette, au nord de Soisson, il est grièvement blessé en ravitaillant les premières lignes. Le même jour, **Charles BICHON**, cultivateur au Bois des Tréans est cité à l'ordre du 265^e régiment d'Infanterie pour avoir « assuré son service de coureur pendant quatre jours consécutifs sous de violents bombardements, montrant un réel mépris du danger. » Le 287^e régiment d'infanterie où sert **Joseph GAUTHIER**, cultivateur à La Boutique, est engagé dans l'offensive Mangin, après sa brillante conduite au feu, les 11 et 12 juin, le Monastérien est nommé caporal. La quatrième offensive est bloquée le 12 juin et l'offensive allemande sur Compiègne est définitivement enrayée à la fin du mois. Même si Ludendorff médite une cinquième offensive, le danger d'une percée irrésistible allemande semble passé.

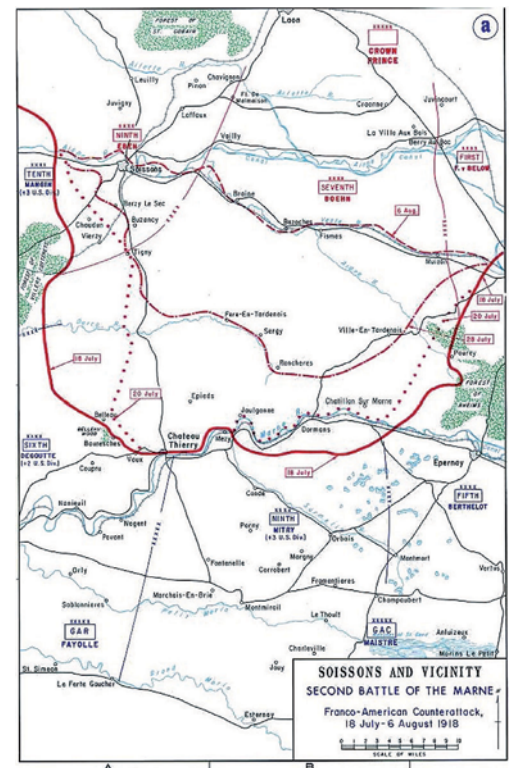
Le 15 juillet, les Allemands attaquent en Champagne pour leur cinquième grande offensive, l'objectif est de prendre Châlons-sur-Marne. L'État-major français modifie sa méthode de défense. De petits postes sont disposés en avant des lignes. Ils sont destinés à subir le premier choc sans espoir d'arrêter l'ennemi qui se heurtera déjà amoindri aux secondes lignes. Le sergent **Joseph JOUAN**, meunier au moulin du bourg, « sous-officier qui a toujours donné des preuves du plus grand sang-froid et du mépris absolu du danger » commande un de ces avant-postes, il appartient au 116^e régiment d'infanterie. Le 15 juillet 1918, commandant son groupe avancé, il accomplit « sa mission de sacrifice jusqu'au bout, brûlant toutes ses cartouches, détruisant les approvisionnements, se frayant un chemin à la baïonnette pour rentrer dans nos lignes. » Les combattants des groupes avancés, presque toujours destinés à mourir, sont tous volontaires. L'offensive allemande est arrêtée avant midi dans le secteur.

Vers la mi-juillet s'achève pour les combattants des Moutiers et d'ailleurs la « première année 1918 », sous le signe du combat malgré la défaite, elle précède le combat pour la victoire.⁴ Depuis le début des offensives de printemps, les Allemands ont perdu 500 000 hommes. Dans les ports français parmi lesquels Saint-Nazaire, 100 000 soldats américains débarquent chaque mois. À l'été 1918, une rupture de l'équilibre des forces s'opère en faveur des alliés. Les Empires centraux se sont exposés à un risque maximal avec les offensives du printemps qui n'ont pas débouché sur le résultat escompté. Pourtant, bien des journées du printemps 1918 sont marquées par le doute pour les alliés. À Paris et à Londres, dans les heures dramatiques du 27 mai, la défaite est envisagée.

Combattre pour la victoire

Trois jours après l'échec allemand en Champagne, Foch décide de réduire la poche de Château-Thierry, point extrême de l'avancée ennemie vers Paris. L'offensive débute à 4h30 le

18 juillet. Les divisions alliées parmi lesquelles deux armées françaises et la *Big Red One*, première division d'infanterie américaine engagée dès 1917, sortent de la forêt de Villers-Cotterets précédées d'un barrage roulant d'artillerie préféré à la classique préparation statique, et d'une nuée d'avions français et anglais. 470 chars d'assaut dont les fameux Renault FT, employés pour la première fois, précèdent les troupes et nettoient les nids de mitrailleuses. Les alliés à leur tour ont opté pour la guerre de mouvement. Pour Ludendorff, l'offensive du 18 juillet marque la consommation de la défaite allemande.



Offensive alliée du 18 juillet 1918

Engagé avec le XI^e corps d'armée dans l'offensive de la X^e armée de Mangin entre l'Oise et l'Ourcq, le 110^e régiment d'infanterie s'élance à l'aube derrière le barrage roulant dans le secteur de Passy-en-Valois où il rencontre une vive résistance, les combats se poursuivent le lendemain. C'est là, sur le coup de 7 heures, le 19 juillet, que **Julien RONDEAU**, 22 ans cultivateur aux Sables est tué à l'ennemi.

³ Voir la brochure *Les commerces aux Moutiers en Retz de 1900 à nos jours*, p. 114.

⁴ Galit Haddad, *Les « deux années 1918 » combattre malgré la défaite ou combattre pour la victoire*, *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 44 | 2009, 59-73.



*Julien Rondeau (des Sables) 1896-1918
mort à Passy-en-Valois le 19 juillet 1918*

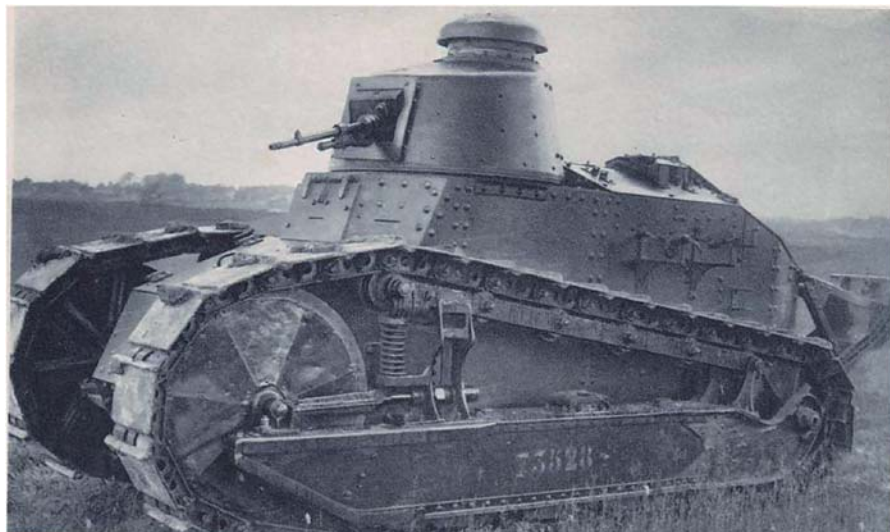
Le 7 août, on parle de deuxième victoire de la Marne et Foch est maréchal de France.

Un mois plus tard, débute une nouvelle bataille de Picardie. Le 20 août, c'est un autre enfant des Sables, **Éloi BLANCHARD**, 24 ans, caporal au 12^e régiment d'infanterie, qui tombe à Thiescourt. Son corps repose toujours dans la nécropole de cette commune.



*La tombe d'Eloi Blanchard 1894-1918
à la nécropole de Thiescourt*

Il est le dernier Monastérien à mourir au combat. L'épreuve n'est cependant pas finie pour les familles des Moutiers que les maladies contractées sur le front vont encore endeuiller. Le 23 août 1918, c'est **Jean-Marie ORSONNEAU**, 34 ans, cultivateur du bourg, qui meurt à l'hôpital de Mandres-sur-Vair dans les Vosges. **François BLANCHARD**,



Char Renault FT

le jeune frère d'Éloi, cultivateur des Sables n'a pas 20 ans lorsqu'il meurt à l'ambulance de Simmern en Allemagne le 4 mars 1919. Tous les deux succombent à des maladies contractées en service. Derniers « Morts pour la France », ils figurent sur le monument aux morts de la commune.

Au début du mois de septembre, bousculés par des alliés désormais en supériorité numérique, les Allemands se retirent sur la ligne Hindenburg.

Dans les derniers mois de la guerre, les jeunes Monastériens se distinguent encore au combat : **Julien RENAUD** du Bois des Tréans, 1^{ère} classe au 65^e régiment d'infanterie, « fusilier au courage superbe » est cité à l'ordre de la division pour son action dans l'Aisne dans les combats de septembre, il a pourtant été gazé en mai. Le sergent **Joseph JOUAN** du Moulin du Bourg, titulaire de trois citations depuis son fait d'armes de juillet, est blessé par un éclat d'obus à Sommepey dans la Marne le 3 octobre. **Théophile PRAUD** reçoit une citation à l'ordre du 51^e régiment d'infanterie pour son sang froid au combat dans les Ardennes du 10 au 12 octobre. Enfin, **Joseph FERRÉ**, tout juste 20 ans, cultivateur au bourg et futur maire de la commune, se distingue dans l'ultime bataille de Belgique. Canonnier au

504^e Régiment d'Artillerie d'assaut, son courage et son sang froid dans la conduite de son char lui valent une citation à l'ordre du régiment le 14 octobre 1918 à la prise du plateau d'Hooglede.

Ainsi s'achève la chronique des années de guerre des jeunes Monastériens. Rendue possible par les recherches de Jean-Yves Jaunet qui en a assuré la rédaction pour les trois premières années de ce centenaire de la Grande Guerre⁵. Rappeler les faits d'arme, rappeler la mort de ces jeunes gens afin qu'ils soient un peu plus qu'un nom sur notre monument aux morts, nous semblait œuvre de justice et de mémoire.

Patrice Pipaud



Emprunt Libération source : site Chemins de Mémoire

⁵ Voir les Bulletins municipaux des hivers 2014, 2015 et 2016.



Le Conseil Municipal des Enfants 2018/2019

Vendredi 19 octobre, Madame Le Maire, entourée des membres de la commission vie scolaire, a procédé à l'installation du nouveau conseil municipal des enfants pour l'année 2018/2019.

6 conseillers de l'an passé ont accepté de continuer leur engagement et 1 élève CM1 a rejoint l'équipe: 3 filles et 4 garçons, parité respectée!

Tour à tour chacun s'est présenté et a énoncé les projets qu'il souhaite mettre en œuvre :

- Sensibiliser à la propreté des toilettes municipales et au gaspillage de l'eau des douches sur le site du Pré-Vincent.
- Créer des dessins humoristiques pour inciter au ramassage des déjections canines.

- Renouveler les mini-olympiades et mettre en place une journée découverte des sports avec les associations monastériennes.

- Animer le repas des aînés, distribuer les chocolats et les colis de Noël.

Après avoir rappelé qu'il est important de prendre son rôle de citoyen au sérieux, que cette expérience enrichissante nécessite investissement, assiduité, respect, Madame Le Maire évoque une manifestation importante qui se déroulera sur la place des Moutiers le 18 mai 2019 et à laquelle le CME sera convié : des représentants de la Marine remettront un diplôme aux jeunes qui auront effectué un stage de formation au centre de Préparation Militaire Marine « LV LAVALLEE » de Saint Nazaire.

Une séance de travail a eu lieu le 16 novembre pour définir les projets qui seront mis en œuvre dans les commissions solidarité, sport et environnement et finaliser les premières actions auprès des aînés.

La liste des jeunes conseillères et conseillers :

Awen Alexandre,
Mahé De Couesbouc,
Mélicha Henry Froger,
Evan Lamis,
Mélody Pierre,
Emà Romien Petit,
Lucas Schwein.

**CONSEIL
MUNICIPAL
des Enfants**





Les temps forts du premier semestre

Après un riche programme pour le centenaire de la Grande Guerre au cours du dernier trimestre 2018, avec notamment :

- Une lecture spectacle « Eclats-Fragments de la Grande Guerre en Loire Inférieure » par la compagnie de théâtre Fidèle Idée.
- Une répresentation de bandes dessinées sur la première guerre mondiale par Françoise Jaunet pour adolescents et adultes,

L'année 2019 démarrera par un Apéritif littéraire le vendredi 25 janvier à 18h à l'Espace Emile Boutin

Au premier trimestre 2019, la bibliothèque se met à l'heure du Japon et vous propose de venir lire

Si vous voulez plus d'informations, contacter la bibliothèque Raymond Devos au 02 40 82 75 77 ou 06 64 24 64 77

Le centenaire de la grande guerre à l'honneur

En cette fin d'année 2018, la bibliothèque municipale a décidé de travailler sur le centenaire de la Grande Guerre en collaboration avec l'association des anciens combattants et des associations bernoises.

Un programme varié a été établi qui propose à tous des séances de cinéma, du théâtre, des conférences, un récital et des expositions.

Il nous a paru important d'associer les enfants à ce grand projet.

Les CM de l'école Tabarly viennent donc à la bibliothèque et prennent connaissance par groupe de 10 des écrits laissés par des poilus ayant fait la Grande Guerre.

ou entendre des extraits d'auteurs japonais et des haïkus le samedi 19 janvier à 18h à la bibliothèque pour l'édition nationale de la nuit de la lecture.

Des expositions sur les huitres japonaises, sur les samouraïs ainsi que sur le peintre Hokusai vous seront proposées durant ces 3 mois.

Ne manquez pas la nuit du manga le samedi 2 février à 20h où chacun apportera ses mangas préférés et fera partager sa passion.

Le 8 février à 18h vous pourrez réaliser des sushis et des makis.

Les enfants ne sont pas oubliés avec la possibilité de s'initier à la calligraphie et de réaliser des origamis

les mercredis après-midi pendant les vacances de février.

En avril 2019 Monique Albert vous proposera ses flâneries dans les rues des Moutiers sur inscription.

En mai ce sera le mois de la Marine avec des expositions de cartes marines et une conférence avec Monsieur Villauray qui a navigué avec Eric Tabarly. Cette manifestation vient en écho à la remise des diplômes aux jeunes stagiaires de la marine nationale, le 18 mai.

Vous pourrez également venir à la bibliothèque pour apprendre à faire un point et à tracer une route.



Lulus » ou encore « Les poilus d'Alaska ».

Ils pourront également découvrir la première guerre mondiale vue du côté allemand.

Enfin, lors de leurs visites à la bibliothèque, les élèves apprécient de regarder des archives filmées sur la vie dans les tranchées ou à l'école, en 1914.

Toutes ces activités complètent de façon un peu plus ludique le travail en histoire fait en classe.

Nadine Fleurs
La maison du végétal

Toutes Compositions
 Florales

Route de Machecoul
44580 BOURGNEUF en RETZ
 ☎ **02 40 21 49 23**
www.nadinefleurs.fr

VENTE AUX PARTICULIERS DU LUNDI AU DIMANCHE MIDI
 Tél : 02 40 21 49 23

ETS. Horticole
 Claude Masson

Flora 2010
 L'AGITATEUR FLORAL
 Fédération de et Livraison Florale
 Florajet

Île du bien-être
 Institut de Beauté et de bien-être

Chemin de la Culée - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz
02 51 74 03 38 • contact@iledubienetre44.com
www.iledubienetre44.com

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
 de 9h30/12h30 - 14h/19h
 Mercredi de 9h30/12h30 - 13h30/16h30
 Samedi de 9h à 15h30
 Possibilité de Rdv le midi, et le jeudi jusqu'à 20h

PHYT'S
 LPG
 ZOO essence of nature

 **RENAULT**
 La vie, avec passion

Bourgneuf Automobiles

Réparation toutes marques - Vente véhicules neufs et occasions
 Nouvelle technologies, climatisation, air-bag,
 injection, entretien, pré-contrôle technique gratuit

02 40 21 92 70 Z.A. des Jaunins
 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ

www.renault.fr/concessionnaire.bourgneuf-en-retz-garage-rouaud-goisnard.html



AUTO-ÉCOLE BOURGNEUF
 Enseignement de conduite B, AAC, boîte automatique

Susanne Desjardins Enseignante de conduite

2, ZA Les Jaunins - Bourgneuf en Retz
 44580 Villeneuve en Retz
06 62 71 23 21
bersusi@aol.com

Heures de Code
 Mardi 19h • Mercredi 18h • Vendredi 19h30 • Samedi de 10h à 12h

E0304405950



 **DEVELOPPEMENT OUEST**

Aménageur - Lotisseur

2, rue Marie Curie - CS 52411 - 44124 **VERTOU** Cedex
 Tél. **02 51 79 18 96** - E-mail : accueil@ifi-ouest.fr

www.ifi-amenagement.fr



Le Pontereau : un exemple de gestion complexe du risque d'inondations

Des pluies diluviennes ont provoqué des inondations impressionnantes dans le Pays de Retz les 11 juin et 1^{er} juillet. Notre commune n'a pas été épargnée. Ces pluies d'orage, dont les niveaux de précipitation ont dépassé, par endroit, les valeurs de dimensionnement des réseaux d'eau pluviale, ont occasionné des dégâts significatifs dans plusieurs secteurs des Moutiers.

Certains de ces secteurs sont plus exposés et subissent malheureusement plus fréquemment les inondations des crues des cours d'eau qui les joutent.

C'est le cas du Pontereau pour lequel une description de son parcours permet de distinguer plusieurs secteurs sensibles.

A noter que le Pontereau a été classé en ruisseau par les services de l'Etat

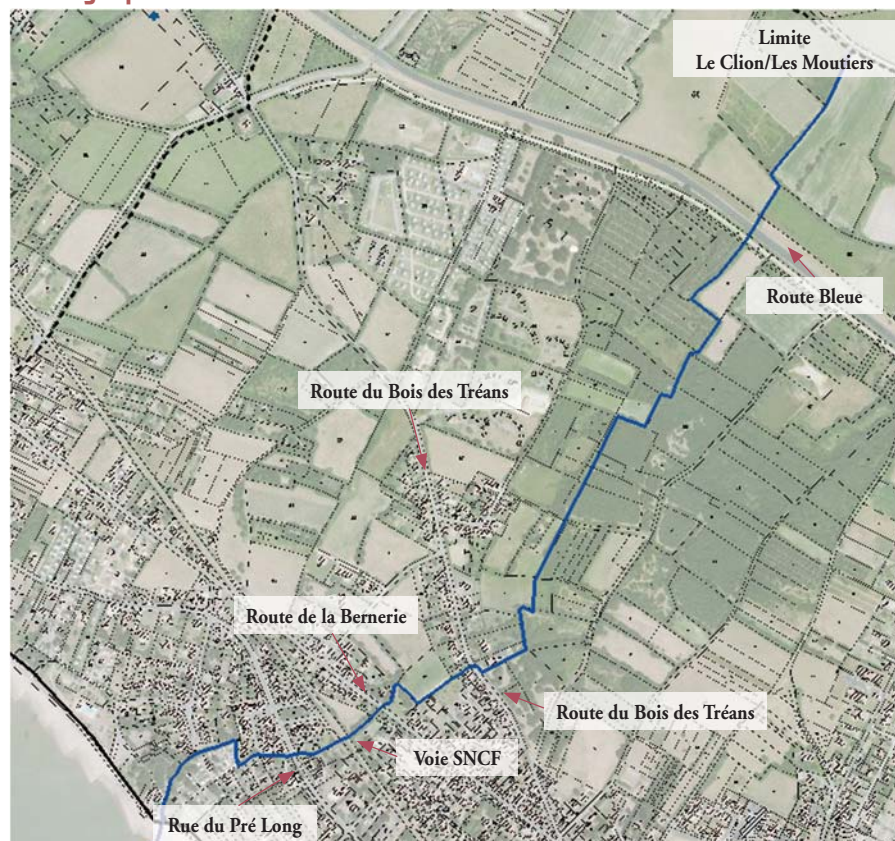
(DDTM) à partir de la limite de notre commune avec celle du Clion, jusqu'à la mer. Sa cartographie est disponible sur le site "cartographie des cours d'eau et guide d'entretien de la Loire-Atlantique".

Prenant sa source en amont, le Pontereau passe sous la route bleue, puis après avoir cheminé en zone agricole, il longe les premières habitations du nord de la ZAC. Il traverse ensuite la route du Bois des Tréans par un busage présentant deux coudes à angle droit, ce qui constitue une singularité ralentissant son débit et pouvant entraîner une inondation de ce premier secteur sensible.

Après la route du Bois des Tréans, le Pontereau s'écoule dans un "bassin" réalisé aux abords de la route de la Bernerie. C'est au niveau de ce bassin que les eaux pluviales venant du chemin de la Bourdainne le rejoignent. Ce bassin constitue un deuxième secteur sensible car les habitations qui sont proches présentent des risques d'inondation. Le secteur de la Bourdainne doit également y être associé car il peut aussi être sujet au risque d'inondation et contribue à l'alimentation du Pontereau.

En aval de la route de la Bernerie, le Pontereau passe sous la ligne de chemin de fer puis traverse la rue du Pré Long par deux busages parallèles. Pour la zone basse située en amont, le risque d'inondation est important, c'est un troisième secteur sensible.

Cartographie du Ruisseau du Pontereau





Avant d'arriver en mer, le Pontereau traverse un quatrième secteur sensible, exposé aux inondations de par sa position en aval du cours d'eau et proche de l'océan : celui de l'Hermitage des Dunes.

Il longe les maisons du lotissement du même nom et traverse à ciel-ouvert le camping avant d'atteindre l'exutoire en mer. A l'entrée de ses deux canalisations qui partent en mer, des clapets de non-retour ont été installés pour éviter les remontées d'eau de mer aux forts coefficients de marée haute. Ces canalisations aboutissent, sous le terrain du camping, dans une chambre de décantation en amont de l'exutoire en mer qui est constitué de deux busages parallèles. Les entrées de ceux-ci, à l'intérieur de la chambre de décantation, sont décalées en hauteur, ce qui explique les débits différemment observés aux deux sorties de l'exutoire et l'ensablement plus important du collecteur présentant un moindre débit. Ces deux conduits ont été hydro-curés dernièrement lors des travaux de confortement des protections contre les inondations marines.

Cette description de l'ensemble du parcours du Pontereau permet de faire ressortir les principaux secteurs sensibles. Ces secteurs sont liés car une intervention sur l'un d'eux aura une influence sur les autres.

L'amélioration de l'écoulement des eaux, par exemple, en traversée de la route du Bois des Tréans diminuera les risques d'inondation de ce secteur, mais pénalisera les secteurs en aval pour lesquels les débits et hauteur d'eau augmenteront et favoriseront les inondations.

A contrario, un ralentissement des débits en aval par un moyen mécanique (diaphragme), augmentera la hauteur d'eau en amont et le risque d'inondation.

Le traitement du risque d'inondation sur le parcours du Pontereau doit donc être analysé dans sa globalité.

Il paraît souhaitable d'augmenter les capacités de rétention des eaux en amont du parcours urbain du ruisseau, par exemple en créant un bassin tampon avant les premières

habitations au niveau du chemin des Perrières face au site réaménagé de l'ancienne déchetterie. Réalisé sur les terrains de la commune et/ou du groupement forestier, ce plan d'eau agrémenterait ce secteur en été et ralentirait les débits d'eau lors des fortes précipitations.

Les capacités du bassin de la route de la Bernerie seraient également à augmenter en complément : création de deux retenues étagées plus profondes et prise en compte des eaux venant de la Bourdaine, ce secteur méritant d'être intégré à une étude axée sur le Pontereau. Bien entendu ces études doivent être menées par des spécialistes qui devront tenir compte des lois sur l'eau.

Il est important de noter que dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), prise par la Communauté d'Agglomération de Pornic, celle-ci va lancer une étude sur quatre cours d'eau de l'agglomération dont le Pontereau, en concertation avec la commune des Moutiers.





Du nouveau aux Moutiers

Eric Camuzeaux



Eric Camuzeaux
06 31 67 50 89

3 rue des lucioles 44760 Les Moutiers en Retz

renov.retz@orange.fr // www.renovretz.fr

PEINTURE

CARRELAGE - FAÏENCE

CLOISON SÈCHE - PLAFOND

BETON CIRÉ
sol-mur-mobilier

PLAFOND
SOLS
RENOVATION
INTERIEURE

Fabien Provost, infographiste aux Moutiers en Retz



« J'ai grandi à Saillé à côté de Guérande et suis installé aux Moutiers en Retz depuis 2013.

Animateur socio-culturel au pôle jeunesse de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, secteur de St Brévin, je suis également passionné par la création d'images numériques assistées par ordinateur.

J'ai en parallèle, un statut d'auto-entrepreneur **infographiste**, depuis plus de 4 ans.

La création d'affiches, de logos, de brochures ou de sites web, font partie, entre autres, de mes compétences. »



Le logo du Conseil Municipal des Enfants est une création de Fabien PROVOST. Pour le contacter : 06 50 83 18 53

Cabinet d'Orthophonie

Ouverture d'un Cabinet d'Orthophonie depuis le 15 octobre 2018 au sein de la Maison Médicale des Moutiers en Retz Sur Rendez-vous du lundi au vendredi.

Téléphone 07 61 70 38 63

@ccro'couture

RETOUCHES VÊTEMENTS

TRAVAUX D'AMEUBLEMENT

Pour les ourlets, transformer un vêtement, Diminuer, Agrandir une taille, Rideaux (création, modification)

29, impasse de La Blavetière
44210 PORNIC

06 66 23 37 38
accrocouture14@orange.fr

@ccro'couture

Retouches Vêtements et Travaux d'Ameublement se déplace maintenant à domicile sur Les Moutiers en Retz

06 66 23 37 38

accrocouture14@orange.fr

M TAXIS MORLET

LES MOUTIERS EN RETZ
PORNIC - LA BERNERIE EN RETZ

06 78 71 99 61

Prise de rdv de 9h à 18h du lundi au vendredi
Le week-end sur réservation

taxi.morlet@orange.fr
19, rue du Pré Tarin
44760 LA BERNERIE EN RETZ

 Conventionné
organisme
d'assurance
maladie

 4 taxis

 Minibus
7 passagers

 Gare et
aéroport

 Hopitaux



www.marionetmathieuopticiens.fr



1 place de la Gare - 44210 PORNIC - 02 51 18 63 59



Jolly CHARPENTE

TRAVAUX MARITIMES
CHARPENTE
OSSATURE BOIS

  
Le nouveau visage du bâtiment

Z.A. Les Jaunins - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz
Tél. 02 40 21 42 40 - www.jolly-charpente.com

Domaine du Sillon Côtier



NICOLAS FERRÉ
VIGNERON - RÉCOLTANT

1^{ER} CHEMIN DE TRÉLEBOURG • 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ

Tél. 02 40 64 77 29 • sillon-cotier@wanadoo.fr

www.domaine-sillon-cotier.com



POMPES FUNÈBRES

Allain

SALONS FUNÉRAIRES
ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES
DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE
CONTRATS OBSÈQUES

16, rue de Nantes - 44320 CHAUMES-EN-RETZ
Tél. 02 51 74 57 94

Ag 9844306

35, rue Jean du Plessis - 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ
Tél. 02 40 64 61 07

Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 93 30

Ag 200044328

PATRICE ENTRETIEN & VITRERIE

Bel Essor - Le Clion sur Mer
44210 PORNIC

Tél./Fax 02 40 21 70 73
patricebeillard@aol.com

BREHARD

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Z A le pont neuf 44320 SAINT PERE EN RETZ
Tel : 02.40.21.70.78 - Fax : 02.40.21.86.16
secretariat@brehard-tp.fr



D'Clic en Retz

Créée en 2016 à l'initiative de 6 passionnés de photographies, l'association « D'clic en Retz » regroupe aujourd'hui une trentaine de photographes amateurs ayant à cœur de progresser en technique photographique.

Des cours théoriques de tous niveaux ainsi que des sorties de mise en

pratique sont organisés une fois par mois.

L'association collabore également avec la mairie et les différentes associations présentes sur la commune quand cela est possible et lorsque l'on fait appel à ses compétences.

Enfin chaque année l'association « D'clic en Retz » est présente lors

du marché de Noël afin de prendre les enfants de la commune en photo en compagnie du Père Noël et, au printemps, une exposition regroupant les plus beaux clichés des membres de l'association est organisée avec à chaque fois un thème différent.

Pour vous renseigner sur notre association et, pourquoi pas, assister à un cours :

Un site web : <https://dclicphotographesamateurs.jimdo.com>

Une adresse : dclicenretz@laposte.net

Un téléphone : 06 15 76 64 66

Un club nautique dynamique

Plusieurs faits marquants sont à signaler concernant le bilan sportif :

- Un équipage a participé au mondial de J80 (quillard sportif 5 personnes) qui a eu lieu aux Sables d'Olonne et a réussi à se classer en 30^{ème} position sur 73 bateaux au départ.
- En vaurien (dériveur 2 personnes), plusieurs licenciés du club se sont distingués lors de leur participation aux championnats du monde de

Travemunde en Allemagne. A noter, une 8^{ème} place sur 63 (2^{ème} classement junior) de la part de Briec DROGOU.

En ce qui concerne la pratique scolaire nous continuons notre investissement afin de faire découvrir notre activité aux plus jeunes.

Nous poursuivons également notre politique de voile-loisir, les week-ends, et les stages, l'été, pour rendre accessible la navigation au plus grand nombre, au sein d'une ambiance conviviale. Les événements ludiques tels que les olympiades de la vase et la régata d'OFNI (Objets Flottants Non Identifiés), organisés pendant la



période estivale, s'inscrivent dans ce cadre.

Vous serez, bien sûr, les bienvenus si vous souhaitez nous rejoindre.

N'hésitez pas à consulter notre compte facebook et notre site internet pour découvrir la vie du club.



<https://fr-fr.facebook.com/CNMoutiers/>

<https://club-nautique-des-moutiers.assoconnect.com/>

Club nautique des Moutiers En Retz

Rue du sauvetage - 44760 Les moutiers En Retz - 06 75 32 39 79



Programme animation 2019 Association P2MB

SAMEDI 4 MAI 2019

Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h.

Contact : 06 77 64 51 40

DIMANCHE 5 MAI 2019

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet à 14h30

Contact : 06 77 64 51 40

SAMEDI 18 MAI 2019

Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h.

Contact : 06 77 64 51 40

DIMANCHE 19 MAI 2019

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet à 14h30

Contact : 06 77 64 51 40

SAMEDI 8 JUIN 2019

Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h.

Contact : 06 77 64 51 40

DIMANCHE 9 JUIN 2019

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet.

Contact : (14h30) 06 77 64 51 40

SAMEDI 29 JUIN 2019

Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h.

Contact : 06 77 64 51 40

DIMANCHE 30 JUIN 2019

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet à 14h30.

Contact : 06 77 64 51 40

JUILLET-AOÛT 2019 VISITES DU MARAIS SALANT TENUE DE MAREIL

Du Mardi 2 Juillet au jeudi 29 août 2019. Tous les mardis, mercredis, jeudis à 18h sur le marais salant (durée 1h30). En avril, mai, juin, septembre, visite de groupes et de scolaires sur rendez-vous Tarif : 3 euros par adulte, gratuit pour les moins de 16 ans.

Contact :

Christian Bonnel 07 89 27 10 33
mail : christian.bonnel3@free.fr

JUILLET-AOÛT 2019

MARCHES DES MOUTIERS VENTE DE SEL TOUS LES JEUDIS ET SAMEDIS 9h-12h

DIMANCHES 7, 14, 21 JUILLET 2019

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet à 14h30.

Contact : 06 77 64 51 40

LUNDI 22 JUILLET 2019 15h CONSTRUCTIONS DE SABLE marées PM 64 et 61 BM 15h20

Concours de constructions de sable plage du Pré Vincent des Moutiers Gratuit

Contact :

Christian Bonnel 07 89 27 10 33
mail : christian.bonnel3@free.fr
Francois Adam 07 83 59 77 61
mail : francois.adam52@gmail.com

LUNDI 22 JUILLET 2019 ILLUMINATIONS marées PM 64 et 61 BM 15h20

Illumination des épis plage du Pré Vincent et toutes les plages des Moutiers (en fonction de la météo) à la nuit tombante.

Contact :

Christian Bonnel 07 89 27 10 33
mail : christian.bonnel3@free.fr
Francois Adam 07 83 59 77 61
mail : francois.adam52@gmail.com



Le Sourire Monastérien : une association dynamique de retraités

En juillet, deux belles journées consacrées à l'expo/vente des travaux réalisés par notre atelier.

Des crêpes et des galettes pour les grands événements (pour la pétanque le 14 juillet et place de l'Eglise le 11/08).

Un mois de **septembre** marqué par

- la reprise de nos activités le 5. Tout le monde était très content de se retrouver après deux mois de vacances.
- le forum des associations le 9 qui a permis d'enregistrer 6 nouvelles inscriptions

4 octobre 2018 : sortie dans le cadre des « NOCES MARAICHINES » en Vendée. Départ 8h, nous avons fait un arrêt pour le petit déjeuner, très sympa, bien accueilli. Ensuite nous avons visité le village miniature de la Vendée, notre chauffeur était super, il nous a fait visiter la ville de Saint Gilles Croix de Vie avant le repas. Arrivée 12h30 au restaurant, très bon accueil, très bon repas, le spectacle était superbe, nous nous sommes très bien amusés. Tout le monde est reparti enchanté, de la journée.

29 novembre 2018 : sortie Cinéma sur Nantes.

9 décembre 2018 : Marché de Noël de 10h à 18h à la salle Jean Varnier.

11 janvier 2019 : l'Assemblée générale de l'association, salle Jean Varnier, sera l'occasion de dévoiler notamment le planning 2019.

Le Sourire Monastérien (Association des retraités des Moutiers en Retz)
Tel 02 51 74 68 07 - lesouriremonasterien@gmail.com - Lesouriremonasterien.asso-web.com

Les Mercredis de Prigny

Le jeudi 21 juin, la Compagnie Laurent Deschamps est venue présenter son spectacle « Au bout du



Conte » offert conjointement par la municipalité et notre association, aux enfants de l'école publique Eric Tabarly, à l'occasion de la fête de la musique.

En juillet et août, 1400 personnes sont venues écouter les 9 concerts.

Le programme nous a fait entendre :
- harmonica-guitare, violoncelle-vibraphone-voix, piano-chant, quintette de cuivre, chant breton, accordéon de concert, flûte-harpe, un ténor, et pour finir l'ensemble vocal de femmes « chœur EVA ».

Les visites libres ou guidées de la chapelle, les mercredis après-midi de l'été, ont été effectuées par les bénévoles de l'association. Ceux-ci ont accueilli 756 visiteurs, dont 284 lors des journées du patrimoine.

L'association recherche des bénévoles intéressés par l'Histoire et le patrimoine pour assurer les visites guidées de la chapelle et du site de Prigny.

www.lesmercredisdeprigny.fr - contact association : lesmercredisdeprigny@yahoo.fr



Paroisse Saint Jean le Baptiste en Retz

La messe dominicale est célébrée à 9h30 les 2^{èmes} et 4^{èmes} dimanches du mois (hors saison, c'est à dire toute l'année sauf juillet et août)

Deux messes sont célébrées en semaine le lundi à 9h30 et le jeudi à 18h15.

Attention, de la Toussaint à Pâques, les messes en semaine sont célébrées chez les sœurs de St Gildas 13 rue de l'Abbé Maillard.

Pour Noël, une messe sera célébrée le lundi 24 décembre à 18h.

Secrétariat paroisse
St Jean le Baptiste 02 40 82 01 43
par.sjbaptiste@wanadoo.fr
<http://www.saintjeanlebaptiste.fr>

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque des Moutiers en Retz regroupe parents d'élèves et bénévoles tout au long de l'année pour améliorer le quotidien des enfants de l'Ecole Publique Eric Tabarly.

Ses missions principales sont de favoriser l'accès gratuit à la culture pour les enfants, participer

au financement des projets pédagogiques, stimuler l'intérêt des enfants ainsi que favoriser les échanges entre les parents et renforcer le lien entre l'école et les familles.

L'amicale est disponible et ouverte à toute suggestion. Elle sera ravie de pouvoir vous accueillir.

CALENDRIER DES ANIMATIONS DE L'AMICALE LAÏQUE DES MOUTIERS EN RETZ - ANNEE 2018/2019 :

Bourse aux livres / Vente de Sapins : Vendredi/Samedi 7-8 Décembre 2018

Exposition 4'A : Du 9 au 17 mars 2019

Carnaval : Samedi 23 Mars 2019

Vide-Greniers : Dimanche 5 Mai - Dimanche 7 Juillet 2019

Fête de l'Ecole : Samedi 29 Juin 2019

Lampions : Jeudi 13 Juillet 2019

Contact : amicalelaïque44760@gmail.com

Les Retz'Chauffeurs Déplacements accompagnés solidaires

L'association créée en mai 2015 assure les déplacements des personnes démunies de moyen de locomotion et n'ayant pas la capacité financière suffisante d'utiliser les transports professionnels. Sans vouloir faire obstacle à la solidarité familiale ou de bon voisinage, des chauffeurs bénévoles accompagnent ces personnes pour tous les déplacements nécessités par la vie de tous les jours (rendez-vous médicaux, courses, activités associatives, rencontres familiales, emploi, obsèques etc...).

Après une visite aux bénéficiaires pour savoir s'ils remplissent les conditions, l'association procède à leur adhésion. Ensuite, lorsqu'ils ont un besoin de déplacement, les adhérents appellent la référente de la commune au 07 83 85 30 12 au moins 48 heures à l'avance. Celle-ci recherche un chauffeur qui assure le déplacement aller et retour aux horaires convenus.

Le bénéficiaire participe aux frais de déplacement à hauteur de 0,20

N'hésitez pas à appeler la référente au 07 83 85 30 12



LES RETZ'CHAUFFEURS
DÉPLACEMENTS ACCOMPAGNÉS SOLIDAIRES

euro par kilomètre parcouru par le chauffeur, avec un minimum forfaitaire de 3 €.

Sur la commune des Moutiers, ce sont 204 déplacements qui ont été ainsi assurés au cours de l'année 2017

Afin d'assurer une meilleure qualité de service, l'association est en permanence à la recherche de chauffeurs bénévoles.



Club De Tennis Des Moutiers en Retz

Après la réussite du Grand Défi Monastérien 2017, le club organisait à nouveau en juillet et en août 2018 deux journées de défis autour de jeux d'adresse ouvert gratuitement à tous, petits et grands. La participation en croissance (180 jeunes et adultes), la bonne humeur était au rendez-vous et nous encourage à renouveler le Grand Défi l'an prochain.

A l'issue des 2 journées nous avons récompensé les meilleurs de chaque catégorie.

La période estivale est terminée, toutefois à l'occasion d'une belle journée, une envie de jouer au tennis ? Pas de problème, vous pouvez réserver votre cours au :
06 52 31 07 58

Réservation Gratuite aux **membres du club** jusqu'au 31/12/2018. Pensez à adhérer ou renouveler votre adhésion pour 2019.

Avantage de l'adhésion : accès gratuit et réservation facile via internet en dehors de la période estivale (Juillet et Août).

Pour tous renseignements :

J.C BORDIER - 1 Rue Félix Guillou - 44760 Les Moutiers en Retz - Tel : 02 40 82 73 02 - 06 14 35 45 59

Association Franscesco

« Les Troubadours De La Joie » présenteront leur spectacle annuel « Chemin de Pâques » à la salle Jean Varnier le dimanche 5 mai 2019 à 15h. Venez nombreux encourager ces personnes porteuses d'un handicap.

**Coordonnées : 02 40 82 72 65
Colettegautier0797@orange.fr**



L'Elan Monastérien Section Pétanque

Le Challenge Jean-Claude COESLIER a réuni 31 équipes. Le Grand Prix de la ville a reçu 39 équipes. Les concours d'été ont toujours autant de succès et 359 équipes soit 718 joueurs se sont affrontés sur les terrains de la route de Prigny durant cette saison.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 10 novembre 2018 Salle Jean Varnier avec reprise des licences et cartes d'adhérents. **Le nouveau bureau est présidé par Jean Jacquet**



L'année prochaine

Le Challenge Jean-Claude COESLIER aura lieu le samedi 3 août en triplettes à 14 h et sera réservé aux licenciés FFPJP. Les concours d'été reprendront tous les mardis de juillet et août à 14 h. Ils sont ouverts à tous. Un vide grenier sera organisé comme d'habitude le 14 juillet et un autre le 11 août comme l'année dernière.

Les concours internes ont repris et ont toujours autant de succès, puisque 31 joueurs y participent.

Les entraînements continuent les mardis et vendredis après-midi à partir de 14 h sur le terrain rue de Prigny.

**Pour tous renseignements :
Tél. : 02 40 21 28 55 ou
06 17 65 91 74**



Éveil Tango: la santé par la danse

« L'idée du projet associatif a germé pendant notre voyage en Argentine en novembre 2014 lorsqu'on nous a expliqué que le tango argentin était reconnu mondialement comme une solution non médicamenteuse pour les maladies neurodégénératives telles que Parkinson et Alzheimer.

« Été 2016, un article est paru dans le magazine « La Vie » expliquant une expérience thérapeutique auprès des malades Alzheimer, cela a confirmé notre envie de mettre en place une association ayant pour but la prévention des effets du vieillissement sur les seniors . »

Tchikala pratique le tango argentin depuis 6 ans; diplômé dans le domaine médico-social, il est expérimenté auprès des personnes fragilisées et dans l'accompagnement personnalisé.

Son épouse, Karen, a découvert les vertus thérapeutiques de la danse après avoir subi une intervention de la hanche. De toutes les danses pratiquées pendant 25 ans, sa préférence va au tango argentin pour la douceur de ses mouvements, la connexion à l'autre, le renforcement musculaire général et en particulier des jambes et du dos, apportant ainsi un meilleur équilibre.

Conforté par un maestro argentin qui pratique le tango-thérapie à Buenos Aires et à Nantes, «Éveil Tango » est né le 1^{er} octobre 2017 et a reçu le label « Sport Santé » en février 2018 délivré par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

L'association intervient régulièrement en EHPAD, Accueil de Jour et ADAPEI.

Les participants aux ateliers Tango peuvent venir seuls ou en couple, de manière continue ou discontinue.

Les lundis et mardis de 10h30 à 11h30 - Salle Jean Varnier - Tarif : 5€ par atelier

LA CROCHE

LES
MOUTIERS
EN RETZ

Formations
aux musiques actuelles

Rock-blues-chanson-soul-métal-jazz-rap

Depuis cette saison, l'association La Croche vous propose aux Moutiers en Retz, des ateliers et des formations

à la guitare, au piano, à la batterie à la basse et en éveil musical pour vous faire progresser dans votre apprentissage avec une méthode ludique basée sur la pratique de l'instrument.

Pour tous les âges et tous les niveaux.



Contact: 06 71 20 88 38

Site: emmanuelguirguis.com/pedagogie

Sûrya Yoga

L'association Sûrya yoga a le plaisir de proposer la pratique du Hatha yoga aux Moutiers en Retz, sous forme de cinq cours adultes par semaine, du lundi au vendredi, petite salle Jean Varnier.

Les cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guérinel diplômée de l'École Française Du Yoga de l'Ouest (E.F.Y.O).

Les cours adultes sont mixtes et multi niveaux. Ils accueillent tout naturellement les femmes enceintes.

Un cours d'essai gratuit est proposé par l'association afin de pouvoir découvrir l'activité et l'enseignement proposé.

Au cours de l'année l'association organise des stages ou des ateliers yoga avec des intervenants extérieurs.



**N'hésitez pas à nous contacter au 06 52 16 63 08
ou par courriel à l'adresse suivante - surya.yoga@orange.fr**

RENDEZ-VOUS AGENDA du 1^{er} semestre 2019

JANVIER

Samedi 19

- Bibliothèque - 18h - nuit de la lecture
- Club nautique Galette des rois
Reprise de contact pendant la trêve hivernale. Reprise des cotisations/licences à 14h30 galette à 16h00

Vendredi 25

Apéritif littéraire à 18h à l'Espace Emile Boutin



FEVRIER

Samedi 2

Bibliothèque - nuit du manga - à partir de 20h

Vendredi 8

Bibliothèque - sushis et makis - atelier cuisine - pour tous à partir de 9 ans à 18h

Mercredi 13

Bibliothèque - atelier origami - tout public - de 16h à 18h

Mercredi 20

Bibliothèque - calligraphie - tout public - de 16h à 18h

MARS

Samedi 2

Club nautique Reprise des activités : remâtage des bateaux et première navigation

Samedi 9 au Dimanche 17

Exposition 4'ZA Amicales laïques
Salle Jean Varnier

Samedi 23

Carnaval Amicale laïque

Dimanche 31

FUN CUP : Régate funboard et kitesurf

MAI

Samedi 4

Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h. Contact tel 06 77 64 51 40

Dimanche 5

- Vide Grenier Amicale laïque
- Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet à 14h30 Contact tel 06 77 64 51 40

Samedi 18

Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h. Contact tel 06 77 64 51 40

Dimanche 19

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet à 14h30 Contact tel 06 77 64 51 40

JUIN

Samedi 8

Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h. Contact tel 06 77 64 51 40



Dimanche 9

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet. Contact à 14h30 tel 06 77 64 51 40

Samedi 29

- Fête de l'école
- Club nautique : Raid Noirmoutier
Aller-retour jusqu'au Bois de la Chaise en deux jours avec nuit en camping. 20 ans de l'évènement.
- Promenade historique des moines et du sel avec JP RIVRON de P2MB (distance environ 3 km, durée 2h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous devant la Mairie des Moutiers en Retz à 10h. Contact tel 06 77 64 51 40



Dimanche 30

Promenade historique du Collet avec JP RIVRON de P2MB (distance 500 m, durée 1h30, tarif : 3 euros/adulte, gratuit pour les moins de 16 ans). Rendez-vous passerelle du Collet à 14h30. Contact tel 06 77 64 51 40

JUILLET

Samedi 6

Club nautique : Régate Vaurien
Epreuve du circuit national de Vaurien. Spectacle garanti depuis la plage : navigation au coucher et au lever du soleil.

Dimanche 7

Vide grenier Amicale laïque

Dimanche 14

Club nautique : Trophée de la Nor
Course contre la montre entre la plage et la Nor. Sera suivi d'un chrono ouvert pendant tout l'été

Consulter l'agenda des actualités et animations sur le nouveau site internet de la commune

www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

LA PLUS BELLE FAÇON DE VIVRE VOS VACANCES !!!

Les Brillas camping

Location et Vente de Mobil-Homes

Le Bois des Tréans • 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 82 79 78 • info@campinglesbrillas.com • www.campinglesbrillas.com

Maître Thierry ROBVEILLE
Notaire

LES MOUTIERS EN RETZ
Maison avec terrain de 760m² comprenant un séjour, une cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc et garage.
Prix - 155 872 euros (Frais de négociation inclus)

LES MOUTIERS EN RETZ
Maison avec jardin de 500m² comprenant un séjour ouvert sur cuisine aménagée, une salle de bains, 2 chambres, wc, garage, débarras, petite pièce au dessus.
Prix - 171 320 euros (Frais de négociation inclus)

Chemin de la Culée - Zone Commerciale des Salines - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
TÉL. 02 40 21 40 02 - Fax 02 40 21 46 17

sarl

CROSNIER
Johann
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale et Rénovation,
Étanchéité, Couverture, Traitement de toiture,
Peinture et Ravalement,
Enduit traditionnel et décoratif

14 route du Bois des Tréans
44760 Les Moutiers en Retz
06 51 52 22 45 • crosnier.johann@yahoo.fr

Sarl Daïan

Plomberie - chauffage

Installation sanitaire et thermique
Rénovation de salle de bain
Dépannages et petits travaux
Ramonage de cheminée

44760 Les Moutiers en Retz **06 59 11 22 50**
eurl-daian@outlook.fr

LES MOUTIERS EN RETZ
QUARTIER DE TAILLEMOTTE

Lots Viabilisés
 14 Hectares
 64 Lots
 Plage à 500m
 Bus / Gare
 Commerces
 Medecins
 Ecoles

COMMERCIALISATION
07 66 05 33 98 - 06 84 65 58 17

TERRAIN À BATIR

SAS BESNIER AMÉNAGEMENT
255, Rue de la Renaudière
44300 Nantes

BESNIER
aménagement



RECENSEMENT

de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN